



Rapport d'évaluation relatif à la politique budgétaire 2025 et à son impact sur la satisfaction des besoins culturels des ligériens

I. CADRAGE DE LA MISSION

| Contexte et calendrier de la commande

Lors de sa réunion du 19 décembre 2024, le Conseil régional a adopté un amendement relatif à la réalisation d'une évaluation d'impact concernant les arbitrages budgétaires du budget 2025 (annexe 1). Il a été précisé que cette évaluation serait réalisée avec **une échéance fixée à juin 2026**.

La question du calendrier n'est pas neutre. En effet, à moins d'avoir été anticipée, une évaluation se prive de données lorsqu'elle est conduite trop peu de temps après l'action dont il s'agit d'évaluer l'impact. Aussi, si les données du Compte financier unique (CFU) 2025, présentées au Conseil régional le 25 juin 2025, sont suffisantes pour une première évaluation des objectifs budgétaires, **les données disponibles en juin 2026 restent en revanche très limitées pour ce qui concerne la mesure d'impact de ces arbitrages** sur le service public rendu aux Ligériens.

Concernant l'évaluation d'impact, il convient d'ailleurs de noter que plusieurs démarches d'évaluation sont envisagées par ailleurs, sous des angles différents et complémentaires. Mais, faute de données suffisantes, elles ne seront engagées qu'en 2027.

| Gouvernance de l'évaluation

Le Comité de pilotage (COPIL) dédié à l'évaluation des politiques publiques, présidé par Monsieur Laurent DEJOIE, Vice-Président Finances, Ressources Humaines, Fonds européens et Commande publique, a donné mandat, le 6 février 2026, à la Mission d'Inspection générale pour remettre à la Présidente du Conseil régional, courant juin 2026, le présent rapport selon le cadrage suivant :

- Évaluer la politique budgétaire 2025 et, dans la mesure du possible, son **impact sur la satisfaction des besoins culturels des Ligériens**¹.

¹ L'amendement du 19 décembre 2024, adopté par le Conseil Régional, évoque une évaluation d'impact appliquée à « *tous les domaines d'intervention de la Région et notamment les secteurs sociaux, sportifs et culturels* ». Le Comité de pilotage a cependant dû constater qu'une évaluation aussi large posait des problèmes de méthodologie, nécessiterait des moyens très importants et une temporalité pluriannuelle. Aussi, dans un premier temps, considérant que le secteur culturel apparaissait comme le secteur où l'impact semblait être le plus préjudiciable, eu égard aux échos médiatiques, il a été décidé, par le COPIL, de centrer cette première évaluation d'impact sur la satisfaction des besoins culturels des Ligériens.

Compte-tenu du calendrier imparti pour réaliser cette évaluation, cette première analyse d'impact a été complétée de deux questions préalables :

- Quel impact enregistre-t-on sur **l'évolution de l'emploi d'intermittents du spectacle** en Pays de La Loire en 2025 ?
- Quel impact peut-on mesurer sur **les porteurs de projets culturels** en Pays de La Loire ? Et, plus précisément, sur les structures bénéficiaires de subventions du Conseil régional en 2024 dans ce même secteur ?

| Méthodologie de l'évaluation

Conformément aux méthodologies de référence en matière d'évaluation² et plus précisément d'évaluation d'impact des politiques publiques³, la phase de cadrage a conduit le COPIL à retenir une approche structurelle⁴, déclinée par les questions évaluatives suivantes :

1. Constat initial

- Sur quel **diagnostic initial**, reposaient les arbitrages budgétaire 2025 ?
- Ce diagnostic était-il biaisé, ou **s'est-il vérifié** ?

2. Objectifs

- Quels étaient les **objectifs opérationnels** de la politique budgétaire ainsi décidée ?
- Quels **indicateurs** cibles visait-elle ?
- Quels en étaient les **attendus** ?

3. Moyens et ressources

- Quels **moyens** ont été mobilisés pour atteindre les objectifs ?
- Parmi quelles **options** ?

4. Réalisations

- Les moyens annoncés ont-ils effectivement été **mobilisés** ?

5. Résultats

- Les objectifs budgétaires sont-ils **atteints** ?
- Les moyens mobilisés étaient-ils **adaptés** ?
- Quelles **options stratégiques** ouvrent-ils ?

6. Première tentative de mesure d'impact

- Quelle part des arbitrages budgétaires concernait le **secteur culturel** ?
- Que représentait, à l'échelle du territoire, **la baisse du financement de la Région dans le financement public de l'offre culturelle** ? Et que représentait, à l'échelle des structures culturelles financées par la Région, **la perte de financement pour ces différentes structures** ?
- Quels effets peut-on mesurer sur l'emploi culturel, notamment l'accès au statut d'**intermittent** ?

² Les fondements du cadre de référence ont été modélisés en 1974 par Donald B. RUBIN dans "Estimating the causal effects of treatments in randomized and nonrandomized studies", Journal of Educational psychology.

³ « Une évaluation d'impact vise à établir la situation qu'aurait connue la société en l'absence de la politique évaluée. Cette situation fictive, aussi appelée contrefactuelle, permet, en la comparant à la situation effectivement observée, de déduire une relation de causalité entre l'intervention publique et un indicateur jugé pertinent » - Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et praticiens, Rozenn Desplat et Marc Ferracci, FRANCE STRATEGIE, 2016.

⁴ L'approche structurelle consiste à d'abord établir une représentation systémique, au sein de laquelle est ensuite située l'action publique évaluée. Elle s'avère indispensable pour ensuite simuler ou mesurer l'impact d'une évolution de politique publique en identifiant préalablement les mécanismes à l'œuvre et en les quantifiant.

- Quelles **adaptations** peut-on observer des acteurs culturels ?
- Comment ont évolué **l'offre** culturelle et la **fréquentation** ?
- Comment appréhender **l'évaluation d'impact** sur la satisfaction des besoins culturels ?

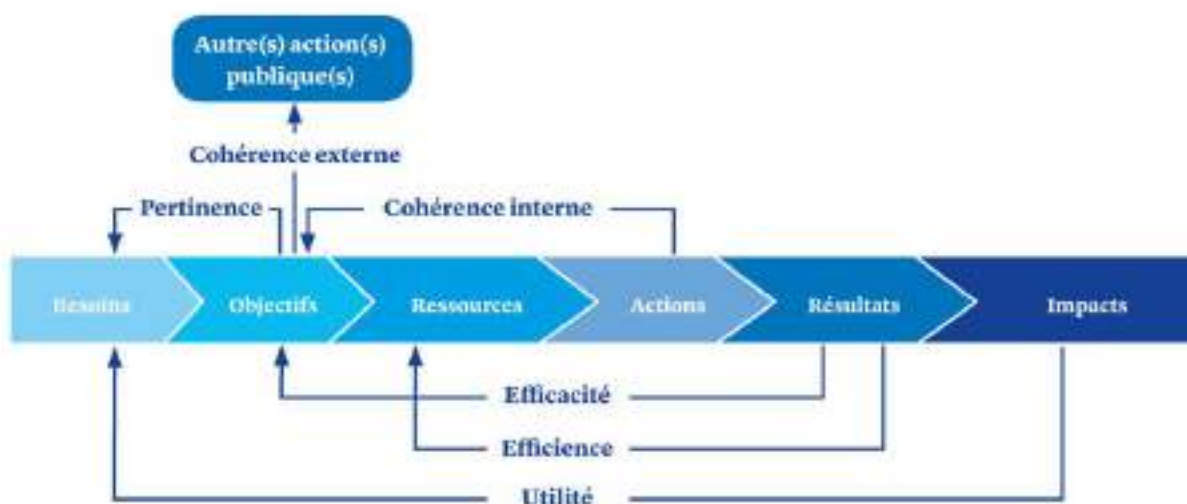
En **conclusion**, l'évaluation devra ainsi permettre **d'apprécier la pertinence, l'efficacité et l'opportunité des arbitrages budgétaires 2025**, eu égard à :

- leurs objectifs propres ;
- puis, dans un second temps, à la satisfaction des besoins culturels des Ligériens.

En attendant, compte tenu du calendrier imparti, elle tentera d'apporter un premier éclairage sur :

- les premiers **impacts constatés sur l'emploi d'intermittent** ;
- la **pérennité des porteurs de projets** subventionnés par la Région.

Chaîne de valeur d'une action publique et ses critères évaluatifs



Source : Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), 2017.

| Ressources de l'évaluation

La mission d'évaluation a été confiée aux auditeurs et évaluateurs de l'Inspection générale, dans le cadre déontologique défini par la Société française d'évaluation (annexe 2), avec l'appui de la Direction de la transformation numérique et de la Direction de la communication. Aussi, sur proposition de l'Inspection générale, le COPIL du 6 février 2026 a retenu l'exploitation des données suivantes, disponibles au 15 mai 2026, date de consolidation documentaire de la présente évaluation :

Données internes :

- **Compte financier unique (CFU) 2025** et antérieurs jusqu'à 2019 inclus – source : Rapports du Conseil régional ;

- **Budget prévisionnel (BP) 2026** et antérieurs jusqu'à 2019 inclus – source : Rapports du Conseil régional ;
- **Recensement des structures culturelles**, financées en 2024 par la Région des Pays de La Loire. Données relatives aux subventions qui leur étaient versées et à leur financement déclaré – source : données croisées de la Direction des finances et de la commande publique, et de la Direction culture, sport et patrimoine ;
- Entretiens avec la Direction des finances et de la commande publique, la Direction culture, sport et patrimoine de la Région, la Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Données externes :

Les données externes utilisées sont issues de l'open data gouvernemental, publiées par les opérateurs suivants :

- **Données budgétaires, financières et économiques** : INSEE, ministère des Finances, ministère de l'Intérieur (DGCL), Cour des comptes, Observatoire des finances et de la gestion publique locale, Régions de France ;
- **Données culturelles** : ministère de la Culture – Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et Atlas culture des territoires, Direction régionale des affaires culturelles des Pays de La Loire (DRAC), Observatoire des politiques culturelles, Centre national de la Musique (CNM), Centre National du Cinéma (CNC), Centre national du Livre (CNL).
- **Données emplois** : France Travail et Audiens, organisme paritaire de protection sociale du secteur de la culture.

Les témoignages des acteurs culturels bénéficiaires de subventions du Conseil régional en 2024, ont été intégrés à l'analyse en s'appuyant sur :

- La Cartocrise collaborative, ouverte en ligne par l'Observatoire des politiques culturelles tout au long de l'année 2025 et reconduite en 2026 ;
- L'étude publiée par le Pôle de coopération pour la filière musicale en Pays de La Loire en mars 2026. Cette étude s'appuie sur un retour terrain avec un recul d'une année, intégrant notamment une enquête par questionnaire clôturée au 23 juillet 2025 ;
- L'enquête publiée par le Pôle de coopération du spectacle vivant en Pays de La Loire en juillet 2025 ;
- L'enquête inter-pôles Pays de La Loire de décembre 2024.

Concernant les fiches focus jointes en annexe, il s'agit d'éclairages partiels, visant à illustrer une typologie de situations et à ouvrir des pistes d'approfondissement pour une suite éventuelle des travaux d'évaluation.

Enfin, la présente évaluation n'a pas eu recours à des solutions d'intelligence artificielle.

II. ÉVALUATION DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE 2025

1. Constat initial

| Sur quel diagnostic initial, reposaient les arbitrages budgétaire 2025 ?

L'analyse des rapports au Conseil régional et des données budgétaires 2023 et 2024 permet de reconstituer, dans les grandes lignes, **le diagnostic initial mis en avant par la Région pour justifier la nécessité d'un plan d'économie et son ampleur** :

1. Au second semestre de l'année 2024, la Région constate une perte de dynamique sur ses recettes de fonctionnement sur l'exercice en cours. Ce ralentissement s'explique notamment par un écart important entre les prévisions de recettes de TVA, annoncées fin 2023 par le ministère des Finances, et leur réalisation au cours de

l'année 2024. Concernant la Région des Pays de La Loire, à l'automne 2024, **l'écart de recettes de TVA avec le prévisionnel est estimé à environ 40 M€⁵** et doit alors être reporté, en base, sur la trajectoire 2025.

2. D'autant que le contexte politique et économique national, particulièrement incertain après la chute du gouvernement Barnier le 13 décembre 2024, soit 6 jours avant le vote du budget de la Région, conduit la Région à anticiper une dynamique 2025 globalement négative, sur la base d'un projet de loi de finances (PLF) qui, outre un **gel des recettes de TVA**, annonce mettre à contribution les collectivités territoriales dans l'objectif de réduction du déficit des comptes publics, représentant **une diminution potentielle des transferts nets de l'État à hauteur de 31 M€⁶**.

3. Parallèlement, la Région voit ses dépenses de fonctionnement évoluer à la hausse et tendre vers de 1 190 M€ en projection 2024, contre 1 175,30 M€ au CFU 2023 (+15 M€ environ). Et le tendancier 2025, issu des projections des Directions, est annoncé à hauteur de 1 246,67 M€, soit +29,78 M€ par rapport au BP 2024⁷.

4. Le découplage entre un prévisionnel de dépenses en augmentation et des recettes qui ne suivent pas, conduit la Région à rechercher des économies de fonctionnement destinées à **compenser l'écart entre ces deux dynamiques divergentes**. Cet écart est estimé à environ 71 M€ (40 M€ + 31 M€), après neutralisation des hausses projetées par les Directions sur les dépenses de fonctionnement.

Compte-tenu d'un besoin prévisionnel 2025, projeté par les Directions, à environ +30 M€ par rapport aux dépenses de fonctionnement votées en 2024, c'est en réalité 101 M€ d'arbitrages en dépenses de fonctionnement qu'il faut rechercher sur la base de ce prévisionnel.

Ainsi en est-il du diagnostic, rapidement restitué, sur lequel la Région fonde la nécessité d'un plan d'économie de 101,21 M€, qu'elle proposera d'étaler sur 4 ans, dont 82,01 M€ dès 2025⁸.

| Ce diagnostic était-il biaisé ou s'est-il vérifié ?

Il s'agit ici de vérifier si le manque à gagner, estimé à 71 M€ à l'automne 2024, était excessif ou proportionné à la réalité de ce qui sera constaté au cours de l'exercice 2025. La Région a-t-elle profité du contexte national pour justifier un plan d'économie qui n'avait pas lieu d'être, ou pas dans cette ampleur ? De plus, le décrochage des recettes de fonctionnement s'explique-t-il effectivement par une croissance atone, cumulées à une mise à contribution de l'État à l'assainissement de son propre budget ?

L'analyse du PLF 2025, finalement adopté le 6 février 2025, et du CFU 2024, voté le 19 juin 2025, mais également d'un rapport de l'Inspection générale des finances de janvier 2026 permettent d'**établir précisément l'ampleur et les facteurs principaux de la perte de dynamisme constatée en recettes de fonctionnement**.

1. Fin 2023, au moment de l'élaboration du BP 2024, les recettes de TVA sont attendues à 838,15 M€, sur la base d'un dynamisme à +4,5% alors annoncé par les services de l'État. Or, en juin 2025, elles ne seront constatées qu'à hauteur de 802,41 M€ au CFU 2024 (en raison d'un dynamisme réduit à +1% et d'une base CFU 2023 également révisée à la baisse car plus faible qu'annoncée initialement par les services de l'État), soit un écart global de 35,74 M€, à corriger au BP 2025.

⁵ Rapports BP 2024, page 18, et BP 2025, page 22.

⁶ Notamment la contribution au fonds de réserve et la hausse de cotisation CNRACL, selon le rapport BP 2025, page 12.

⁷ Rapport BP 2025, page 12.

L'écart entre les prévisions de recettes de TVA annoncées fin 2023 par le ministère des Finances et leur réalisation 2024 a depuis été documenté par la Direction générale du Trésor⁸. Il est « *principalement lié à une évolution de la structure du revenu global des ménages dont la croissance 2024 est moins alimentée que prévu par les revenus d'activité et davantage par les prestations sociales, notamment en raison de la revalorisation des retraites à +5,2% au 1^{er} janvier 2024* ». Ainsi, l'écart entre les recettes de TVA intégrées au PLF 2024 et les recettes de TVA réalisées s'élève, au niveau national, à -11,1 Md€, soit -5,1%, alors qu'il était déjà de -8,2 Md€ en 2023. En janvier 2026, un rapport de l'Inspection générale des Finances⁹, dédié à ces **écarts répétés de prévision de recettes de TVA de la part de l'État**, vient en analyser les causes et émettre des propositions pour améliorer le modèle de calcul.

Le diagnostic, établi à l'automne 2024 lors de la préparation du BP 2025, d'un besoin de correction de trajectoire budgétaire à hauteur de 40 M€, en raison d'une perte de dynamisme sur les recettes de TVA était donc **fondé et a été vérifié à 89%**, à hauteur de 35,74 M€, quelques mois après les arbitrages budgétaires du BP 2025.

2. Concernant la mise à contribution par l'État au redressement de ses propres comptes, elle était fondée sur un PLF 2025, proposé par le gouvernement Barnier, qui n'a finalement pas été voté par le Parlement. Adopté postérieurement au vote du budget de la Région, le PLF 2025, proposé par le gouvernement Bayrou, **révisera à la baisse cette mise à contribution à hauteur de 19,3 M€ et confirmera le gel en valeur des recettes de TVA**.

Ainsi, le diagnostic initial à -31 M€, fondé sur le PLF 2025 Barnier, était donc **fondé et a été vérifié à 62%**, à hauteur de -19,3 M€.

3. Au total, courant 2025, **la nécessité d'une correction de trajectoire budgétaire initialement estimée à 71 M€ sera donc confirmée à près de 80%**, à hauteur de 55,04 M€.

4. Il n'est évidemment pas possible d'établir la valeur de la hausse tendancielle des dépenses de fonctionnement en 2025 par rapport à 2024 mise en avant par la Région, puisque le plan d'économies visait précisément de ne pas la réaliser.

Annoncée à +29,78 M€, elle apparaît cependant près de trois fois supérieure à la progression de l'année 2024 (+10,35 M€), constatée de CFU 2023 à CFU 2024, malgré une inflation en forte diminution (+0,9% en 2025, contre +2% en 2024 et +4,9% en 2023, selon l'INSEE). Il n'est cependant pas nécessaire d'en établir une éventuelle sur-estimation. Car ce point peut aisément être dépassé, sans préjudice pour la suite du questionnement évaluatif. En effet, dans le cadre d'une démarche d'évaluation, nous devons prendre le parti de neutraliser ce paramètre pour nous en tenir aux données vérifiables. Par conséquent, **l'objectif annoncé par la Région d'une économie de 82,01 M€ (tendanciel de hausse des dépenses compris), se traduit, du point de vue de l'évaluation, par un objectif de -52,23 M€, entre le BP 2024 et le BP2025 (82,01-29,78 de hausses tendancielle), soit -4,29%¹⁰**.

Nous avons précédemment établi un besoin de correction de la trajectoire budgétaire 2025 à hauteur de 55,04 M€ (contre 71 M€ initialement estimé par la Région) en raison de la quasi-absence d'évolution des recettes de TVA sur 2023, 2024 et 2025 et de la baisse des transferts financiers de l'État en 2025, qui constituent bien les principaux facteurs de dégradation de l'équilibre budgétaire de la Région.

Au BP 2025, la Région engage un plan d'économie à hauteur de 52,23 M€, auquel devra s'ajouter un effort de 19,20 M€ sur 2026-2028.

Par conséquent, sur l'année 2025, le plan d'économie proposé au Conseil régional est inférieur de 2,81 M€ à la correction de trajectoire qui aurait été nécessaire pour amortir pleinement, dès 2025, les principaux facteurs négatifs liés à l'évolution des recettes de TVA et à celle des transferts de l'État. **Ce plan d'économie apparaît alors proportionné à la situation à laquelle la Région est alors confrontée.**

	Recettes TVA	Prélèvements État	Perte à compenser	Plan d'économie voté
Estimations initiales (fin 2024)	-40 M€	-31M€		
Valeurs constatées (fin 2025)	-35,74 M€	-19,3 M€*	-55,04 M€ (35,74 + 19,3)	-52,23 M€ (+29,78 M€ hausse tendancielle = 82,01 M€)

* le projet de Loi de finances initial de l'État n'a finalement pas été voté en raison de la censure du gouvernement Barnier. Le gouvernement Bayrou a ensuite revu à la baisse le montant des prélèvements opérés sur les collectivités territoriales.

Concernant la période 2026-2028, l'objectif d'économies complémentaires de 19,20 M€ devra nécessairement faire l'objet d'actualisations, année après année, pour prendre en compte l'évolution de la situation. Ainsi en a-t-il d'ailleurs été du BP 2026, qui a dû prendre en compte un PLF 2026, accentuant encore, pour la Région, le besoin d'effort budgétaire.

2. Objectifs

| Quels étaient alors les objectifs opérationnels de la politique budgétaire 2025 ?

Dans le rapport du BP 2025 (page 10), les arbitrages budgétaires proposés annoncent un triple objectif :

1. Préserver une trajectoire budgétaire soutenable et **limiter le recours à l'emprunt** ;
2. Dégager les marges de manœuvre financière pour concentrer voire **accentuer l'effort sur les priorités du mandat** (l'emploi, la jeunesse et les grandes transitions) ;
3. **Accélérer les investissements** pour préparer l'avenir.

| Avec quels indicateurs cibles ?

Chacun des objectifs annoncés est assorti d'un ou plusieurs indicateurs cibles (Rapport BP 2025, pages 11 et 12). Ainsi, le BP 2025 vise à atteindre :

1. Une **capacité de désendettement (CDD) à 8,8 ans**, une **épargne brute à 223,90 M€** et un **emprunt d'équilibre à 287,06 M€** (contre un CDD à 8,7 ans, une épargne brute à 251,6 M€ et un emprunt d'équilibre à 240 M€, constatés au CFU 2024) ;
2. Une réduction du nombre de dispositifs : simplifier, clarifier l'action de la Région en la **recentrant sur ses compétences obligatoires**. Cet indicateur n'est cependant pas quantifié ;
3. Des **dépenses d'investissement à hauteur de 517,06 M€** (hors amortissement de la dette et fonds européens), contre 495,23 qui seront ensuite constatés au CFU 2024.

| Et quels attendus stratégiques ?

L'atteinte de ces objectifs doit permettre à la Région de (Rapport BP 2025, page 32) :

1. Réduire sa vulnérabilité face aux prochaines crises ;
2. Augmenter l'efficacité du service public régional ;
3. Répondre aux besoins d'investissement.

3. Moyens et ressources

| Quels moyens ont été mobilisés pour atteindre les objectifs ?

Pour dégager une épargne brute de 223,90 M€, descendre sa CDD à 8,8 ans et relever ses dépenses d'investissement à 517,10 M€, **la Région a choisi de réduire ses dépenses de fonctionnement à hauteur de - 52.23 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025, soit une diminution de -4,29%.**

Il ne s'agit donc pas de mobiliser positivement des moyens pour réaliser un objectif opérationnel, mais au contraire de mettre fin à la mobilisation de certains moyens pour rétablir un positionnement stratégique plus favorable sur le plan financier.

| Parmi quelles options ?

La Région aurait-elle pu choisir d'**augmenter les impôts** ou **l'endettement** pour compenser la dégradation de son épargne brute ? Ou encore **réduire son programme d'investissements** ?

En effet, sur le plan fiscal, le Conseil régional a la possibilité de relever la taxe sur les cartes grises et de voter une nouvelle taxe sur les entreprises, intitulée *versement mobilité*. Le cumul de ces deux leviers pourrait représenter une augmentation des recettes de l'ordre de 80 M€, ce qui suffisait effectivement à absorber le double effet du PLF 2025 et le gel des recettes de TVA. Cependant, mobiliser ces leviers **aurait manqué de cohérence** avec la stratégie de résilience par ailleurs mise en avant. La Région a donc décidé de laisser disponible ce levier fiscal.

Quant au recours à l'endettement, il **reviendrait à reporter la difficulté**, voire à l'aggraver en cas d'augmentation des taux (ce qui est le cas sur la période 2024-2026). En outre, il aurait été surprenant d'augmenter l'endettement de la Région pour répondre au besoin de limiter l'endettement de l'État.

Enfin, réduire l'investissement, **se traduirait tôt ou tard par des surcoûts au niveau des dépenses de fonctionnement et générerait une dette d'investissement** qui pèserait ensuite sur les générations futures.

Derrière l'arbitrage entre ces différents leviers, se joue un débat macroéconomique que la présente évaluation ne peut bien entendu pas trancher. Mais les économistes, y compris keynésiens, s'accordent à considérer que **l'effet multiplicateur de la dépense publique porte davantage sur les dépenses d'investissement** que sur les dépenses de fonctionnement, dont l'augmentation réduit la capacité d'autofinancement¹¹. De plus, du point de vue

¹¹ La hausse des dépenses de fonctionnement est alors plus qu'effacée par la baisse induite, plus importante, de l'investissement en raison de la diminution de la capacité d'autofinancement consécutive à la hausse des dépenses de fonctionnement. Alors qu'à l'inverse, la baisse des dépenses de fonctionnement, augmente d'autant la capacité d'autofinancement à laquelle s'ajoute ensuite une plus forte capacité d'emprunt à plus faibles taux.

keynésien, le soutien de la demande par la dépense publique doit alors être financé par l'endettement (et non par l'impôt, qui annulerait les effets macroéconomiques recherchés).

Et cette éventuelle politique de relance de la demande par l'investissement public doit enfin s'inscrire dans un contexte de rapprochement des taux de croissance et d'intérêt, ce qui n'est pas le cas sur la période. Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, il serait constaté **un effet d'éviction**, en raison d'une chute de l'investissement privé, liée à la pression sur les taux d'intérêt induite par l'augmentation des déficits publics ou de la pression fiscale. Ainsi, tout indique que **la Région ne se trouvait pas dans une situation adaptée à une éventuelle politique de soutien par la demande**.

A l'inverse, le signal d'une politique budgétaire privilégiant la maîtrise de l'endettement et l'effort d'investissement sur les dépenses de fonctionnement pourrait, compte tenu du contexte macro-économique, inciter les ménages à libérer une partie de l'épargne, conduisant alors à un effet multiplicateur globalement supérieur à celui de la dépense publique de fonctionnement. Mais ce signal nécessite probablement d'être porté au niveau national pour que l'effet multiplicateur attendu se concrétise.

C'est dans le contexte de ce débat macroéconomique qu'il convient de situer l'évaluation des choix de politique budgétaire décidés fin 2024 par la Région, y compris lorsqu'il s'agira d'en mesurer l'impact sur le secteur culturel.

4. Réalisations

| Les moyens annoncés ont-ils effectivement été mobilisés ?

Deux approches peuvent être envisagées pour évaluer la bonne mise en œuvre du redéploiement budgétaire nécessaire à la réalisation des objectifs.

L'approche classique, telle que présentée chaque année en juin à la réunion du Conseil régional, consiste à comparer les données financières du CFU de l'année avec celles de l'année précédente. Cette analyse de CFU à CFU permet ainsi d'apprécier l'évolution des comptes consolidés et de constater les tendances à moyen et long terme des principaux agrégats financiers. Elle permet également des comparaisons entre collectivités.

Elle ne permet pas en revanche, ou très difficilement en l'absence de comptabilité analytique, d'évaluer le niveau de réalisation du plan d'économie, calibré, non pas sur le CFU 2024¹² mais sur le BP 2024 et un tendancier 2025. Ainsi pour évaluer le niveau de réalisation du plan d'économie voté, nous devons privilégier une seconde approche, qui consiste à **comparer les dépenses de fonctionnement votées au BP 2025 avec les dépenses de fonctionnement constatées au CFU 2025**.

Nous avons vu précédemment que l'objectif d'économies de fonctionnement à hauteur de 82,01 M€ (calculé sur la base d'une hausse tendancière de ces dépenses), correspondait à un objectif de -52,23 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025 (après neutralisation de cette hausse tendancière non évaluable), soit **un montant cible de dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 1195,66 M€**¹³. Dans quelle mesure cette décision politique de décembre 2024 a-t-elle alors été mise en œuvre au cours de l'exercice 2025 ?

La clôture des compte 2025 permet de **constater 1162,4 M€ de dépenses réelles de fonctionnement au terme de l'exercice**¹⁴, soit une économie réalisée supérieure de 33,26 M€ à l'objectif.

¹² Il ne faut pas perdre de vue que le CFU 2024 n'est pas connu au moment des arbitrages du BP 2025.

¹³ Rapport BP 2025, page 11.

¹⁴ Rapport CFU 2025, page 21.

Cet écart à l'objectif doit cependant être corrigé, car, nous l'avons vu, il était fondé sur un PLF 2025 initial qui annonçait 31 M € de dépenses de fonctionnement supplémentaires (fonds de réserve et hausse des cotisations CNRACL). Or, le PLF finalement voté a limité ces dépenses supplémentaires à 19,3 M€. Ainsi, le montant des dépenses de fonctionnement attendues doit être révisé à la baisse de 11,7 M€, soit 1 183,96 M€.

L'objectif de diminution des dépenses de fonctionnement est donc bien atteint et même légèrement dépassé de 21,56 M€, avec un taux de réalisation de 97,22% des dépenses votées au BP 2025 (ou de 98,18% des dépenses attendues), conforme à ce qui est constaté les années précédentes.

5. Résultats

| Les objectifs sont-ils atteints ?

L'atteinte des objectifs annoncés pour justifier les arbitrages budgétaires devait pouvoir être mesurée par quatre indicateurs.

1. La capacité de désendettement (CDD) devait être contenue en dessous de 8,8 ans : **elle est mesurée à 6,8 ans au CFU 2025 ;**
2. L'épargne brute devait être supérieure à 223,90 M€ : **elle est constatée à 334,6 M€ ;**
3. L'emprunt d'équilibre devait être inférieur à 287,06 M€ : **il a été limité à 187 M€ ;**
4. Les dépenses d'investissement devaient s'élever à 517,06 M€ (hors dette et fonds européens) : **elles sont réalisées à hauteur de 512,68 M€, en progression de +17,45 M€,** avec un taux de réalisation de 99,15%.

La réalisation de l'ensemble des objectifs est donc constatée, avec une performance supérieure aux attentes concernant l'épargne brute, entraînant par conséquent une nette amélioration de la capacité de désendettement et un moindre recours à l'emprunt. L'amélioration de l'épargne brute qui découle de la réalisation du plan d'économie, a été **amplifiée par l'enregistrement en recettes de fonctionnement** (et non plus d'investissement) **de certaines taxes** (conformément aux dispositions légales) et par **la forte progression des recettes de fonds européens**, bien au-delà des attentes.

OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS
<p>Limiter le recours à l'emprunt. Réduire la vulnérabilité face aux crises :</p>	<p>- une capacité de désendettement (CDD) à moins de 8,8 ans ; - une épargne brute à plus de 223,90 M€ ; - un emprunt d'équilibre inférieur à 287,06 M€.</p>	<p>- une CDD mesurée à 6,8 ans ; - une épargne brute à 334,6 M€ ; - un emprunt à l'équilibre à 187 M€.</p>
<p>Accélérer les investissements pour répondre aux besoins :</p>	<p>- maintenir les dépenses d'investissement à hauteur de 517,06 M€ (hors dette et fonds européens).</p>	<p>- réalisées à hauteur de 512,68 M€ (+17,45 M€/2024 sur les politiques publiques), soit un taux de réalisation de 99,15%.</p>

| Les moyens mobilisés étaient-ils adaptés ?

La réalisation des objectifs au-delà de ce qui était attendu pourrait conduire à penser, même si nous avons montré que le diagnostic de départ était fondé et que les objectifs lui étaient proportionnés, qu'un plan d'économie plus modeste aurait été suffisant.

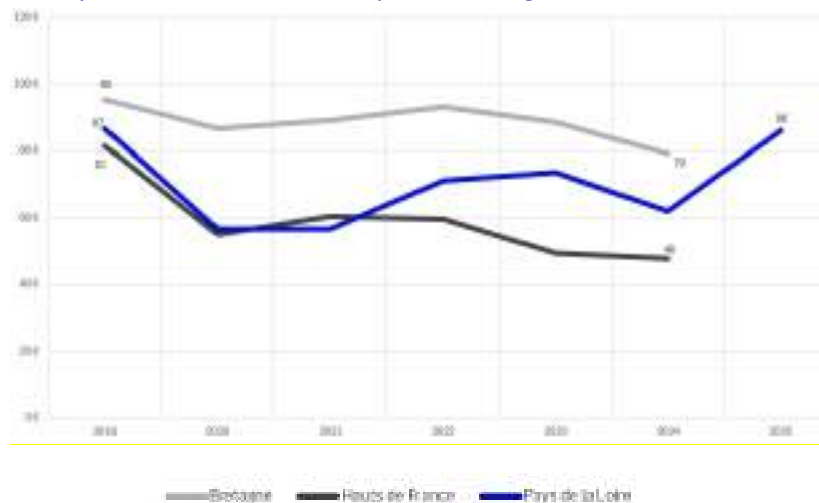
Or, comme évoqué précédemment, si les résultats vont au-delà des attentes initiales, c'est principalement en raison de deux facteurs qu'il convient de neutraliser :

- **le passage**, selon les dispositions légales, **de plus de 40 M€ de recettes de la section d'investissement à la section de fonctionnement gonfle artificiellement l'épargne brute** ;
- les **mouvements de fonds européens**, dont il est visiblement difficile de prévoir la dynamique et l'ampleur : +33,9 M€ par rapport à 2024 en recettes de fonctionnement, contre +7,2 M€ prévus de BP à BP. Tandis qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, ces dernières étaient attendues en baisse de 15,4 M€ de BP à BP, nous constatons au contraire de CFU à CFU, une hausse de 3,2 M€.

En retraitant ces deux variables, qui amplifient fortement les résultats, **l'épargne brute augmenterait de 32,3 M€** (contre 82,9 M€ enregistrés au CFU), compensant tout juste la diminution d'épargne brute constatée au terme de l'exercice 2024. Désormais, **le taux d'épargne brute, ramené à 22% des recettes de fonctionnement, retrouve un niveau proche de 2019**, antérieur à la dégradation de 2020 – 2021, que les années 2022 et 2023 n'étaient pas parvenues à pleinement compenser avant la perte de dynamique de 2024.

Ainsi les arbitrages budgétaires de 2025 apparaissent adaptés à l'objectif visé, puisqu'**un plan d'économie plus modeste n'aurait pas permis de retrouver le niveau d'épargne brut** antérieur aux chocs exogènes, successivement traversés depuis 2020.

Épargne brute par habitant : évolution comparée de 3 Régions de 2019 à 2024 -source DGCL



Nous constatons sur ce graphique que les 2 Régions Bretagne et Hauts-de-France suivent depuis 2020 des tendances équivalentes, alors que la Région des Pays de La Loire, a engagé en 2022, après le décrochage de 2020 lié aux plans de relance dits du « quoi qu'il en coûte », un effort de rétablissement du taux d'épargne brute par habitant. En 2023 et surtout en 2024, cet effort est mis à mal par la perte de dynamique des recettes de TVA liée au contexte national. En revanche, **le plan d'économie engagé en 2025 a permis d'atteindre l'objectif d'un retour à une épargne brute équivalente à celle de 2019**. Les données des 2 autres Régions pour 2025 ne sont pas encore publiées. Il sera intéressant d'actualiser ce graphique à l'automne 2026.

| Quelles options stratégiques ouvrent-ils ?

Par ces résultats, la Région opère un **virage stratégique notable** qui, avec une épargne brute par habitant relevée à son niveau de 2019, la positionne dans **une situation plus favorable pour relever les défis ultérieurs**. A défaut, la hausse des taux à long terme, qui pourrait s'amplifier en 2027, aurait rapidement placé la Région dans une situation dégradée, la conduisant probablement à diminuer à la fois les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Par ailleurs, les arbitrages du BP 2025 sont assortis d'un cap à moyen terme, illustrant la volonté de **moins subir les incertitudes liées à un contexte national et international durablement dégradés**¹⁵.

Les chocs exogènes de 2020-2022 (« quoi qu'il en coûte », puis reprise inflationniste), puis de 2023-2024 (découplage recettes/dépenses, puis désormais hausse des taux), plaident en effet plus que jamais pour l'élaboration de **stratégies financières résilientes, seules susceptibles d'amortir la réalisation de risques désormais plus fréquents et plus intenses**.

Et tandis qu'elle avait tendance à décliner le cadrage national en s'appuyant sur les prévisions et la politique budgétaires de l'État, comme l'illustre son exemplarité dans la mise en œuvre du plan de relance 2020-2022, la Région des Pays de La Loire semble dès lors se démarquer par l'affirmation d'une stratégie financière tirant des leçons de la période 2020-2024. Cette stratégie lui permet **d'intégrer, dans une politique responsable de maîtrise des risques, une instabilité durable de l'environnement national et international** qui, de fait, se prolonge.

Enfin, si la Région a baissé ses dépenses de fonctionnement, elle a parallèlement augmenté ses dépenses d'investissement de politiques publiques. Aussi, **l'évaluation d'impact devra prendre en compte la hausse de l'investissement**, dont l'effet de levier est admis comme plus important¹⁶.

6. Première tentative de mesure d'impacts

Comme précisé dès la phase de cadrage, si nous disposons, depuis peu, des données nécessaires à une évaluation des objectifs budgétaires, de leur pertinence et de leurs résultats, nous manquons encore de recul pour que la mesure d'impact sur les politiques publiques puisse s'appuyer sur des données suffisantes et consolidées.

De plus, du fait de la méthodologie qu'elle exige, **l'évaluation d'impact nécessite de cibler une politique publique** et même, plus précisément encore, un besoin particulier auquel cette politique publique s'est engagée à répondre. Ainsi, s'il était confirmé le souhait, exprimé par l'amendement du 19 décembre 2024, d'évaluer l'impact sur différents besoins et objectifs de service public, il conviendra alors d'engager différentes évaluations spécifiques.

Compte tenu des inquiétudes qu'il a fortement relayées, de son poids économique indirect, et de sa part dans l'effort budgétaire arbitré, **le COPIL du 6 février 2026 a retenu le secteur culturel**¹⁷ pour une première approche d'impact sur la base des données disponibles au 15 mai 2026.

¹⁵ Rapport BP 2025, page 3, Propos liminaires.

¹⁶ Raul Sampognaro (OFCE), avril 2026

¹⁷ Au sens de l'ensemble des branches du champ statistique de la culture : l'audiovisuel, le spectacle vivant, le livre, la presse, les agences de publicité, l'architecture, les arts visuels, le patrimoine et l'enseignement artistique et culturel.

En effet, alors que la saison culturelle 2025/2026 n'est pas encore achevée¹⁸, **dans quelle mesure est-il possible d'aller au-delà des enquêtes et témoignages de terrains, qui ne peuvent suffire en matière d'évaluation en raison des nombreux biais qu'ils comportent ?** Sur quelles données pouvons-nous appuyer pour quantifier et qualifier l'écosystème antérieur et surtout postérieur à l'impact ?

Sur le plan méthodologique, nous devons enfin souligner qu'il s'agit d'une situation évaluative particulière puisqu'il ne s'agit pas de rechercher l'impact d'une politique publique, impliquant la recherche d'un contrefactuel¹⁹ d'absence ou de maintien de cette même politique publique. Au contraire **il s'agit de rechercher l'impact d'une contraction de cofinancements, sur une politique publique croisée.** Appliquée à un territoire vaste et hétérogène, **cette politique publique est en outre déployée, le plus souvent, par le moyen d'un secteur professionnel et non professionnel, témoignant de fragilités antérieures multiples,** constatées au niveau national. Enfin, elle vise à répondre à **des besoins en partie satisfaits par l'économie marchande**²⁰, auprès de publics aux attentes extrêmement diversifiées.

C'est pourquoi, avant d'identifier un contrefactuel pertinent susceptible d'appuyer l'évaluation d'impact, il est indispensable de qualifier davantage les données systémiques à prendre en compte.

Pour ce faire, nous devons préalablement poursuivre le questionnement évaluatif en commençant par **évaluer l'impact budgétaire** que représente la diminution des subventions de la Région sur le financement public de l'offre culturelle.

| Quelle part du plan d'économie de la Région concernait le secteur culturel ? Et quelle est l'ampleur de la diminution du budget culturel de la Région ?

Le détail du plan d'économies de la Région permet de constater un montant total de crédits de paiement votés en 2024 à hauteur de 32,17 M€ (dont 9,35 M€ en investissement) contre 29,77 M€ en 2025 (dont 12,35 M€ en investissement), soit **une diminution globale de la dépense publique dédiée au secteur culturel** (hors masse salariale) **de -2,4 M€**, représentant une diminution de -7,46% votée par le Conseil régional pour l'exercice 2025, par rapport au total des dépenses votées pour 2024 (annexe 3).

De façon cohérente avec l'objectif stratégique annoncé par la Région, on constate que la baisse des dépenses culturelles votées en fonctionnement, s'accompagne bien d'**une hausse de +3 M€ des dépenses culturelles en investissement.**

¹⁸ La saison 2024/2025 étant déjà engagée lorsque les redéploiements budgétaires de la Région sont décidés, c'est sur la saison culturelle 2025/2026 qu'il conviendra de rechercher d'éventuels impacts sur la satisfaction des besoins du public.

¹⁹ L'évaluation d'impact ne consiste pas à comptabiliser l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une politique publique. Car ce nombre n'informe en rien sur l'impact de la mesure. « *Si l'on s'intéresse par exemple à la fréquentation touristique d'un territoire accueillant un festival musical, rien ne dit que les touristes auraient été moins nombreux si le festival n'avait pas eu lieu. Afin d'évaluer l'impact d'un événement culturel il est donc nécessaire de comparer la fréquentation observée au nombre de touristes qui seraient venus en l'absence d'événement. L'estimation de cette situation, dite « contrefactuelle », par nature inobservée, constitue l'objet des évaluations d'impact* » - Évaluation des politiques publiques : trois illustrations dans le champ culturel, Thibault Brodaty, Ministère de la Culture – DEPS, 2013.

²⁰ Le secteur culturel marchand produit 81 % du chiffre d'affaires du secteur, mais cette part descend à 39% pour la branche du spectacle vivant (selon ministère de la Culture – chiffres clés 2024). Le secteur marchand correspond aux biens et services culturels vendu à un prix économiquement significatif, c'est-à-dire couvrant plus de 50 % des coûts de production. A contrario, le secteur non marchand correspond à la vente de biens et services à un prix inférieur à 50% des coûts de production.

La réduction de **-5,4 M€ des dépenses culturelles de fonctionnement votées pour 2025 par rapport à 2024**, représente par ailleurs 10,34% de l'objectif global (soit un effort moindre en valeur que d'autres politiques publiques, telles que le développement économique) de contraction des dépenses de fonctionnement (fixé à hauteur de -52,23 M€ par rapport aux crédits votés en 2024), alors que **cette politique publique ne représente, en 2024, que 1,88% des dépenses de fonctionnement votées par la Région** (22,82 M€ sur un total de 1216,89 M€, selon les rapports BP 2024 et BS 2024). A la différence, par exemple, de la politique dédiée aux lycées, qui ne contribue à l'effort d'économie qu'à hauteur de -4,46 M€ (soit 8,54% de l'effort global), alors qu'elle représente 9,91% des dépenses de fonctionnement (120,68 M€, hors masse salariale).

Cela illustre **la volonté de la Région de ne pas diminuer à l'aveugle l'ensemble des dépenses de fonctionnement à hauteur de -4,29%** (politique du coup de rabot), mais de « *se réinventer pour préserver et renforcer ses priorités stratégiques : la Région n'a plus les moyens de se disperser. Elle doit se concentrer sur ses compétences obligatoires, cesser la logique de guichet* »²¹.

Ainsi, **l'effort d'économies de fonctionnement a bien concerné l'ensemble des politiques publiques de la Région, mais de façon différenciée selon qu'il s'agissait ou non de compétences obligatoires**. En proportion, l'effort est donc plus important sur les dépenses de fonctionnement liées aux politiques publiques culturelles, sportives ou d'action internationale, qu'en matière de transport, d'enseignement ou de recherche....

En revanche, **au sein du secteur culturel, l'ensemble des structures subventionnées a été traité de façon indifférenciée**, sans privilégier certains territoires, certaines branches, certaines esthétiques ou certains publics. Le délai de prise de décision, particulièrement court compte tenu de la publication tardive du PLF 2025, explique peut-être la difficulté à distinguer parmi les bénéficiaires les éventuelles actions à préserver ?

| Que représentait, à l'échelle du territoire, la baisse du financement de la Région dans le financement public de l'offre culturelle du territoire ? Et que représentait, à l'échelle des structures financées par la Région, la perte de financement pour ces différentes structures ?

Il s'agit ici de mesurer l'impact financier des coupes budgétaires de la Région sur le secteur culturel. Depuis fin 2024, certains porteurs de projets évoquent « *une situation catastrophique* ». Pour justifier ces affirmations, on retrouve fréquemment le chiffre d'une perte de financement de plus de 60%, voire de 73%. A quoi correspondent ces chiffres, couramment repris par les médias et même certains universitaires encore récemment²² ? S'agit-il de la perte de ressources du secteur culturel en Pays de La Loire ? Ou bien de la perte de financements publics versés au secteur culturel ? Ou encore, de la baisse du budget culturel de la Région en 2025 ?

Il est essentiel de clarifier ces différentes questions avant de chercher à évaluer l'impact de ces pertes de subventions sur l'emploi dans le secteur culturel, sur la pérennité des structures concernées, puis sur la satisfaction des besoins culturels des Ligériens.

1. Il convient tout d'abord de **clarifier l'ampleur de la diminution du budget culturel de la Région**. Nous avons précédemment établi que la baisse globale des dépenses culturelles votées par la Région s'élève à -2,4M€ en 2025 (-7.46%).

²¹ Rapport BP 2025, page 32.

²² Par exemple, Vincent Guillon, Professeur associé à Sciences Po Grenoble, dans Politiques culturelles : l'aube d'un démantèlement, mars 2026, Observatoire des politiques culturelles.

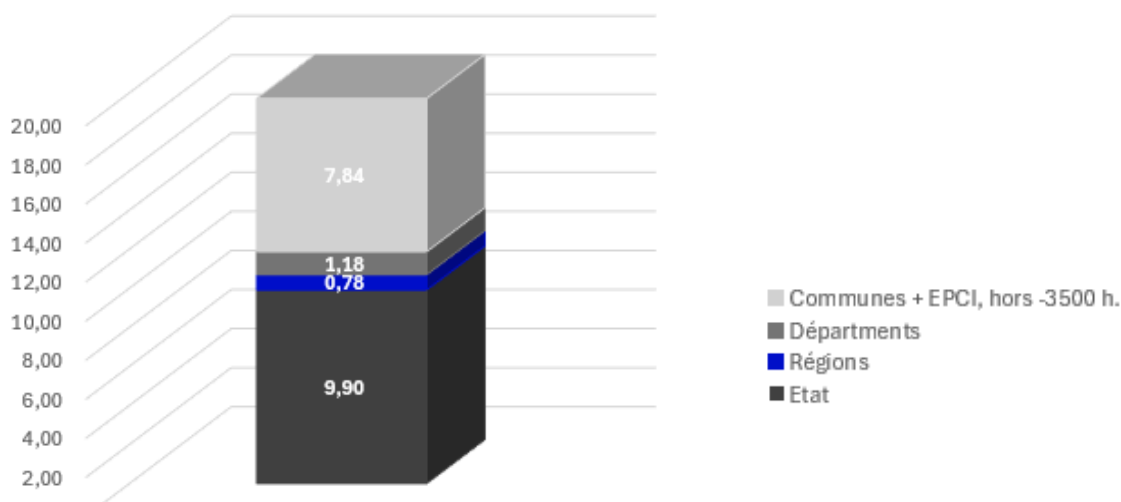
Le CFU 2025 montre cependant que l'ensemble des crédits votés en 2025 n'ont pas été consommés. Aussi, **la réalité de la baisse budgétaire mise en œuvre en 2025 s'élève finalement à -4,88 M€, soit -13,73%**. Rapporté à la population régionale, cela représente une baisse de 1,25 €/habitant en 2025.

A quoi correspondent alors les -60 à -73% souvent mis en avant ? Il semble que ces chiffres soient fondés sur **une approche pluriannuelle, qui ne porte pas sur les crédits de paiement votés, ni même dépensés en 2025, mais sur les autorisations d'engagement (AE) pluriannuelles votées**, qui ne concernent que les dépenses de fonctionnement et ne prennent pas en compte l'effort d'investissement. En effet, la baisse de dépenses de fonctionnement amorcée en 2025 devait être poursuivie en 2026 et le vote du budget 2026 le confirme (-6.39 M€ de crédits de paiement votés, soit -11,79 M€ en cumulé sur deux ans). De leur côté, **les AE permettent de projeter une tendance pluriannuelle théorique et maximale, à hauteur de -13,74 M€ sur deux ans** (-56,68% sur deux ans). Il sera donc nécessaire de disposer des comptes 2026 consolidés pour d'établir le véritable impact sur deux ans. Pour la suite de l'évaluation d'impact nous devons donc nous fonder sur les baisses de dépenses effectivement réalisées en 2025, à savoir -4,88 M€. Mais, sous réserve du CFU 2026, **nous estimerons parallèlement une première projection d'impact financier maximal sur deux ans**, afin de prendre en compte le retour de certains porteurs de projets qui, logiquement, anticipent l'impact à terme pour leur structure.

2. Pour apprécier l'impact de cette baisse de financements de la part de la Région sur le secteur culturel du territoire en 2025, il convient de **la rapporter au volume global des financements du secteur en 2024**. Cette donnée n'est pas directement disponible au niveau régional. Mais, à partir de données nationales publiées par l'INSEE et le ministère de la Culture²³, elle peut cependant être estimée sur l'année précédente en croisant plusieurs approches.

La première approche, descendante, consiste à s'appuyer sur les données nationales disponibles. Si nous considérons que les ratios nationaux tels que le rapport PIB du secteur culturel non marchand / volume global de financements publics (fonctionnement, investissement et masse salariale cumulés) sont globalement transposables à l'échelle régionale, nous parvenons alors à une première estimation du montant total des financements publics destinés au secteur culturel dans les Pays de La Loire. **Puisqu'il s'agit d'une approche par hypothèse de transposition de ratios nationaux au plan régional, il est nécessaire d'en recouper le résultat avec les données locales connues pour en apprécier le niveau de précision**. Ainsi, cette transposition des ratios nationaux projette un budget 2024 à hauteur de 39,7 M€ pour la Région, soit un écart de 2,95% avec le montant réel, constaté au CFU 2024 à hauteur de 38,527 M€ (fonctionnement, investissement et masse salariale cumulés).

*Financement public de la Culture – ventilation nationale en Md€ en 2024. Total : 19,7 Md€**



²³ *Le poids économique direct de la culture en 2023*, Département des études, de la prospective, des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture - octobre 2025 et *Produits intérieurs bruts régionaux*, INSEE - mars 2026.

La seconde approche, remontante, consiste au contraire à s'appuyer sur la valeur connue concernant le financement régional du secteur culturel, puis à appliquer la ventilation État/Région/Départements/Communes constatée au niveau national pour estimer la valeur totale du financement public sur le territoire des Pays de La Loire. **Elle ajoute une seconde hypothèse à celle de la transposition des ratios nationaux, à savoir celle d'un écart homogène, entre acteurs publics au plan régional, avec la moyenne nationale.** Nous parvenons alors à une seconde estimation du financement public total sur le territoire des Pays de La Loire à hauteur de 968 M€, soit un peu moins d'1/20^{ème} du montant national connu, conformément au poids économique, mais aussi démographique, des Pays de La Loire par rapport à la France (en général légèrement supérieur à 1/20^{ème} sur beaucoup d'indicateurs). **En appliquant une marge d'erreur de + ou – 15% cela nous donne un intervalle estimatif de 823 M€ à un peu plus d'1,1 Md€.**

Ces deux approches doivent encore être précisées, car elles font apparaître une sous-estimation du financement total apporté par les cinq Départements des Pays de La Loire (donnée connue à hauteur de 84,331 M€ en 2024 – source Observatoire des finances et de la gestion publique locale). En revanche, elles conduisent probablement à une surestimation du financement total de l'État en faveur de la culture sur le territoire. En effet, l'intervention de l'État n'est probablement pas homogène sur le territoire national et il faudrait neutraliser la concentration propre à l'Île de France qui accueille un certain nombre d'établissements à rayonnement national. Ainsi, en 2019, 63% des crédits du ministère de la culture étaient dépensés en Île de France²⁴. **Une troisième approche doit donc être privilégiée** pour consolider l'évaluation :

- en retenant la valeur réelle connue pour la part des Départements ;
- en affinant la part de financement apportée par l'État ;
- en confrontant la valeur attribuée au bloc local à d'autres données.

Concernant la recherche de données relatives au financement apporté par les communes et leurs groupements en Pays de La Loire, la dernière donnée disponible publiée par le ministère de la culture date de 2019 et consolide un montant de 430 M€, hors communes de moins de 3.500 habitants. Au niveau national, le montant total du financement de la culture par le bloc communal est alors de 7,88 M€ en 2019, contre 7,84 M€ en 2024, soit un recul de 0,5% sur la période. Nous appliquerons alors le même recul pour les communes et EPCI de + de 3.500 habitants en Pays de La Loire, soit une estimation corrigée à 427,85 M€ en 2024.

Ainsi **nous parvenons à un montant total consolidé de 550,71 M€ pour les collectivités territoriales**, auquel il convient d'ajouter l'estimation relative aux différents financements de l'État.

Nous savons que **le budget de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) en Pays de la Loire s'établit à 60,65 M€ en 2024²⁵**. Nous savons également que le ministère de la Culture consacre 35% de son budget au financement d'établissements qui interviennent directement sur le territoire, en complément de la DRAC : le Centre national du livre (CNL), le Centre national du cinéma (CNC), le Centre national de la musique, le Centre national de la danse, le Centre national des arts plastiques, l'Institut national de recherches archéologiques, les Ecoles supérieures d'art et d'architecture, ... **L'intervention financière du ministère de la Culture sur le territoire régional est donc supérieure au seul budget de la DRAC.**

²⁴ Atlas culture des territoires

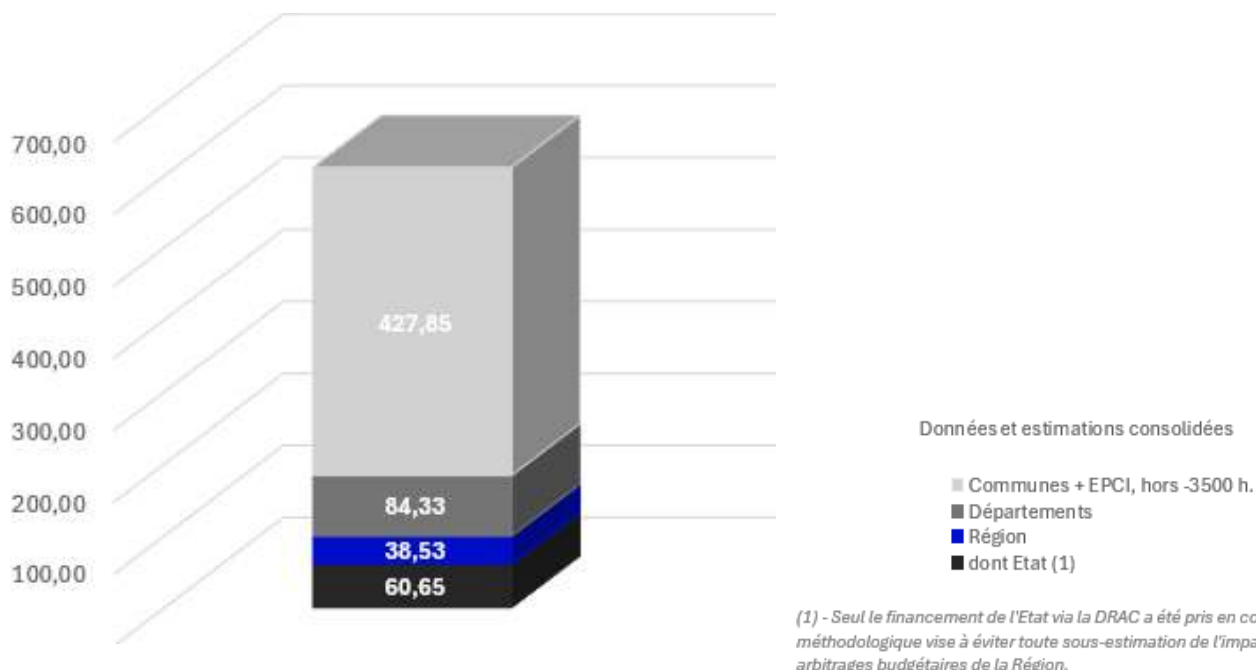
²⁵ Ce budget correspond à moins de 20€/an/habitant, soit parmi les plus faibles de France hexagonale, alors qu'il est jusqu'à 50% plus important par habitant dans d'autres Régions (hors Île-de-France où il est près de 10X supérieur, par habitant) – source : culture.data.gouv.fr. – données 2019.

Ainsi, si l'on considère que ces opérateurs culturels de l'État, rattachés au ministère de la culture, consacrent en moyenne 15% de leur budget à des interventions sur les territoires, et que l'on retient 1/20^{ème} de cette valeur pour les Pays de La Loire, il conviendrait alors d'ajouter environ 12,08 M€ au budget de la DRAC pour approcher la part totale de financement du ministère de la culture en Pays de La Loire. Il s'agit là d'une estimation insuffisamment fiable qui, à défaut d'une publication régulière de ces données par le ministère de la Culture pour chaque Région, mériterait une étude spécifique.

Surtout, pour mesurer la part de financement apportée par l'État, **il faut également prendre en compte l'apport des autres ministères**, qui disposent également de crédits destinés à financer des actions culturelles. Nous savons ainsi que sur les 9,9 Md€ consacrés par l'État au développement culturel, seuls 4,6 Md€ sont gérés par le ministère de la culture en 2024²⁶. En effet, les ministères de l'éducation nationale, de la justice, de l'intérieur (avec la DGD lecture publique par exemple), de l'enseignement supérieur et de la recherche, ... consacrent chaque année 5,3 Md€ à la culture (dont 60% pour le seul ministère de l'éducation nationale). Si les crédits du ministère de la culture sont fortement concentrés en Ile-de-France, les crédits culturels des autres ministères, notamment de l'éducation nationale, devraient être affectés de façon équitable sur le plan territorial ? Ici non plus, faute de publication régulière par les ministères concernés ou leurs services déconcentrés, il n'a pas été possible de clarifier la ventilation en Région de ces dépenses culturelles de l'État. En retenant la clé de répartition du ministère de la culture, à savoir une concentration à 63% en Ile de France, nous parvenons à une estimation du montant total de dépenses culturelles de la part de ces ministères en Pays de La Loire à plus de 60 M€. Mais cette estimation est insuffisamment fiable pour être prise en compte dans la suite de l'analyse.

Aussi, concernant le financement de l'État, nous ne retiendrons que le montant connu du financement de la DRAC (60,65 M€), soit **un montant total de financements publics sur le territoire régional de 611,36 M€** (annexe 4).

Financement public de la Culture en Pays de la Loire en M€ en 2024. Total retenu : 611,36 M€

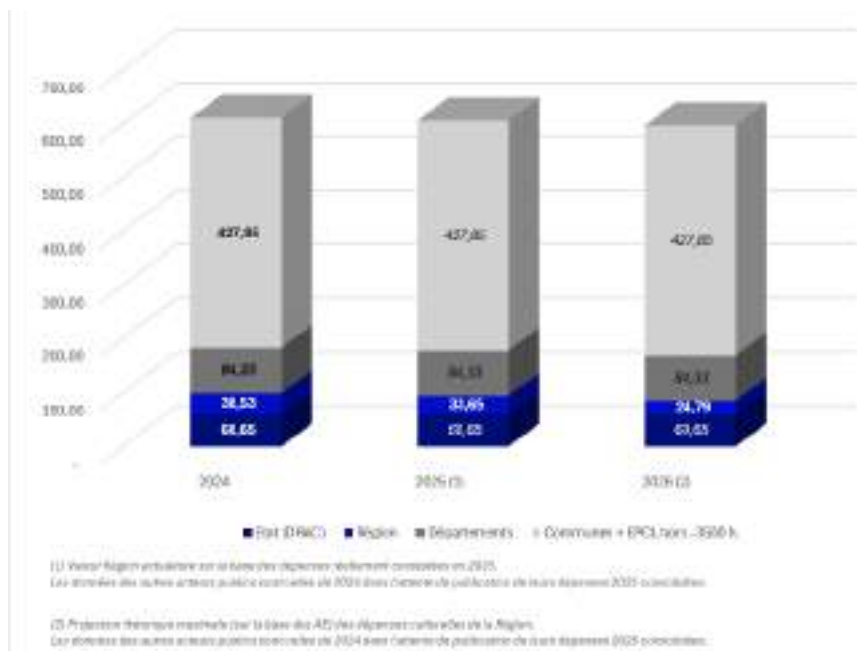


Cette sous-estimation délibérée de l'apport de l'État au financement de la culture en Pays de La Loire vise à éviter toute sous-estimation de l'impact financier des arbitrages budgétaires de la Région dans la suite de l'analyse.

²⁶ Chiffres clés de la culture 2024, ministère de la culture -DEPS.

En effet, ce montant suffit à constater que la perte de financement régional 2025 (soit -4,88 M€), ne représente pas 0,8% du montant total des financements publics du secteur perçus en 2024. **Même en projetant la baisse pluriannuelle théorique maximale**, estimée sur la base de l'évolution des AE (soit -13,74 M€), **l'impact maximal restera assurément inférieur à 2,25%**.

Part des subventions régionales sur le financement public du secteur culturel en Pays de La Loire (en M€) – sources INSEE, ministère de la Culture et Observatoire des finances et de la gestion publique locale.



Faute d'avoir pu être établie de façon suffisamment fiable, la valeur des financements de l'État est ici volontairement limitée au budget de la DRAC, afin d'éviter toute sous-estimation de l'impact des arbitrages de la Région.

Quels effets peut-on mesurer sur l'emploi culturel, notamment l'accès au statut d'intermittent ?

En amont de l'identification d'un contrefactuel adapté, sur lequel appuyer l'évaluation d'impact, il est possible de rechercher d'éventuelles corrélations entre les arbitrages budgétaires de la Région et certaines variations de données, par exemple sur l'emploi. En effet, s'il faut se garder de confondre corrélation et causalité, **il s'agit de repérer ces éventuelles corrélations, avant d'examiner si elles doivent être requalifiées en causalité, par le moyen d'une analyse contrefactuelle.**

Au sein du secteur culturel, les branches de l'audiovisuel et du spectacle vivant, se caractérisent par une structure d'emploi particulière. **Non seulement le bénévolat y occupe une place considérable, mais l'essentiel des professionnels du secteur** (environ 70 à 75% selon les périodes)²⁷ **sont employés en contrat à durée déterminée d'usage (CDDU)**. Par ailleurs ces professionnels, y compris lorsqu'ils sont employés en contrat à durée déterminée (CDD) ou contrat à durée indéterminée (CDI) de droit commun, relèvent des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, dite de l'intermittence. Le bénéfice de cette assurance chômage particulière est cependant perdu si son bénéficiaire est employé moins de 507 heures sur les 12 derniers mois.

Ainsi, la fin de certaines subventions de la Région pourrait, par la diminution d'activité qu'elle impliquerait, conduire à une diminution du nombre d'intermittents en activité par CCDU enregistrés en Pays de La Loire. Et à une augmentation des intermittents privés d'activité, faisant alors valoir leurs droits à indemnisation auprès de France travail.

²⁷ Chiffres clés 2024 – ministère de la Culture

Les cotisations sociales des professionnels employés sous le statut de l’intermittence sont collectées par Audiens, organisme paritaire à but non lucratif. Les données, nationales et régionales, des années 2024 et 2025, mais également du premier trimestre 2026, **sont accessibles en open data**. Aussi, une perte d’activité dans le secteur culturel à compter de la saison culturelle 2025-2026 devrait conduire à une diminution de plus en plus marquée des cotisations d’intermittents employés par CDDU, au moins depuis septembre 2025, suivie d’une diminution progressive du nombre d’intermittents enregistrés en activité par CDDU, davantage perceptible au cours du premier trimestre 2026.

A défaut de contrefactuel, dans un premier temps, une comparaison avec la tendance nationale permettrait alors d’isoler un éventuel effet spécifique à la Région des Pays de La Loire, potentiellement attribuable à la diminution des subventions régionales. Cette approche, indépassable en l’état actuel des données disponibles, n’est cependant pas exempte de potentiels biais de sélection²⁸. S’il était décidé d’approfondir l’évaluation d’impact sur la question de l’emploi, il conviendrait alors de privilégier la méthode dite des « *différences de différences* » ou, à défaut celle du « *modèle d’intervention* »²⁹.

L’exploitation de ces données, laisse effectivement apparaître, à compter du 1^{er} trimestre 2024, un écart qui ne cesse de s’amplifier entre l’évolution constatées en France et l’évolution enregistrée en Pays de La Loire. Mais **contre toute attente, alors que le nombre d’intermittents en CDDU est en diminution au niveau national, il augmente en Pays de La Loire**. Ainsi, entre mars 2024 et mars 2026, le nombre d’intermittent en CDDU est en recul de **-2% en France**, alors qu’il progresse de **+3% en Pays de La Loire** (alors que le niveau de 2024 en Pays de La Loire est déjà en plus forte progression depuis 2019 qu’au plan national)³⁰. Et si nous observons la moyenne du premier trimestre 2026 comparée à la moyenne du premier trimestre 2024, nous retrouvons à peu près la même divergence, avec +3% en Pays de La Loire et -1% en France. De même, la moyenne de l’ensemble de l’année 2025, par rapport à la moyenne de l’ensemble de l’année 2024, confirme des dynamiques contraires entre le niveau national et les Pays de La Loire, en faveur du territoire régional (annexe 5).

Intermittents en activité (données du mois de mars, base 100 en 2019 – source Audiens)



²⁸ Le biais de sélection est courant lorsque l’on évalue les politiques publiques. Il faut donc systématiquement l’éprouver avant de confirmer ou d’infirmier le recours à un estimateur naïf, tel que la comparaison avec les données nationales.

²⁹ La méthode du modèle d’intervention, s’appuie sur la disponibilité de séries longues de la variable de résultat, mais aussi de séries longues, dans des zones non impactées, mais corrélées avec la zone d’impact afin d’améliorer la prédiction du contrefactuel. La méthode de diff-in-diff, ou différences de différences, a été popularisée en France par les travaux de Thomas Piketty. A l’inverse des modèles d’intervention elle utilise des séries courtes, mais observées sur un grand nombre d’individus. Tout l’enjeu est de déterminer un groupe de contrôle qui rende crédible l’hypothèse selon laquelle en l’absence de traitement le résultat moyen des traités aurait évolué parallèlement à celui des non-traités. Ce raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » revient à inclure dans les régressions des variables de contrôle individuelles. Puis, afin de tester la validité des groupes de contrôle, on vérifie en pratique que les traités et les contrôles évoluent bien de manière similaire avant que le traitement ne soit administré.

³⁰ Le caractère saisonnier des CDDU conduit à comparer le mois de l’année n avec le même mois des années antérieures. Le mois de mars 2026 est le dernier mois aux données connues, et mars 2024, le dernier mois de mars avant les arbitrages budgétaires.

Pour expliquer cette évolution, contre intuitive, l'hypothèse d'une diminution parallèle des emplois d'intermittents en contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) qui basculeraient vers une intermittence, plus précaire, en CDDU a été examinée. **Si des pertes d'emplois par CDD ou CDI sont effectivement constatées** en Pays de La Loire au 1^{er} trimestre 2026, **elles ne constituent pas une tendance spécifique** aux Pays de La Loire. En effet, au niveau national, comme au niveau régional la tendance est à la baisse à un rythme de près de -3 % sur 2 ans, soit 103 emplois en moins au niveau régional³¹.

Surtout, dans le cadre d'une éventuelle application de la méthode du modèle d'intervention, pour qu'une perte d'emplois d'intermittents en CDD ou CDI suffise à expliquer, à elle seule, l'augmentation constatée d'intermittents en CDDU en Pays de La Loire sur deux ans par rapport au niveau national, il faudrait enregistrer 439 suppressions de CDD et CDI (sur un volume de 3535 cotisants en mars 2024 en Pays de La Loire chez Audiens). Par conséquent, même si nous retenions l'hypothèse d'un basculement complet des 103 CDD ou CDI vers des CDDU, cela ne n'expliquerait qu'une faible part (23 %) de l'écart de dynamique, constaté entre les Pays de La Loire et le niveau national entre mars 2024 et mars 2026 sur l'intermittence par CDDU.

Ainsi, sous réserve des évolutions sur le reste de l'année 2026, **nous ne constatons pas le décrochage annoncé de l'intermittence en Pays de La Loire en 2025, ni même au premier trimestre 2026. Au contraire, une dynamique à la hausse est observée**, avec une ampleur suffisamment marquée pour que **l'hypothèse d'un transfert de CDD ou CDI vers l'intermittence par CDDU soit exclue, à ce stade, comme facteur d'explication principale de cette hausse**.

S'il n'est pas constaté d'effet négatif sur le volume d'emploi en CDDU, qu'en est-il alors du niveau de rémunération de ces intermittents ? Toujours selon les cotisations sociales enregistrées par Audiens, entre mars 2024 et mars 2026, **l'indice de masse salariale des CDDU, recule de 8,3 points au niveau national, mais progresse de 6,9 points en Pays de La Loire**. Concernant les CDD et CDI, l'indice est stable au niveau national, mais augmente de 4,5 points au niveau régional. Ainsi, pour le moment, à l'échelle des Pays de La Loire, il n'est pas constaté de dégradation des conditions salariales des professionnels du spectacle vivant (ce qui peut évidemment masquer des réalités individuelles très contrastées) : la croissance de la masse salariale est supérieure à la croissance du volume d'emploi.

Pour consolider cette première recherche de corrélation, les données de France Travail³² ont également été analysées. Au cours des 12 derniers mois (mars 2026 comparé à mars 2025), nous y constatons **un recul de 0,32% du nombre d'intermittents enregistrés par France travail en Pays de La Loire, tandis qu'une augmentation de 0,17% est relevée au niveau national**. Ainsi la hausse du nombre d'intermittents en activité en Pays de La Loire, constatée par Audiens, semble corroborée par les données de France travail et s'inscrire dans une dynamique de croissance globale d'activité (conduisant au recul du nombre d'intermittents enregistré par France travail) qui profiterait au taux d'emploi, et non de diminution du taux d'activité, que pourrait masquer la seule augmentation du nombre d'intermittents versant des cotisations sociales chez Audiens.

Surtout, comme celles d'Audiens, ces données de France travail confirment l'absence de corrélation avec l'arrêt de certaines subventions régionales.

³¹ L'évolution du volume d'emploi d'intermittents en CDD ou CDI devra par ailleurs être corrigée de facteurs sans lien avec les ressources financières des porteurs de projet. Par exemple, les emplois de CDD et de CDI correspondent, pour près de 20%, à des emplois administratifs, qui, comme dans d'autres secteurs, enregistrent actuellement d'importants gains de productivité au détriment de l'emploi. Ainsi, l'échantillon de CDDU semble plus pertinent pour identifier un impact attribuable à la baisse des subventions régionales.

³² Portail du réseau pour l'emploi.

Dès lors, sauf nouvelle tendance, il ne semble pas nécessaire de rechercher un éventuel lien de causalité entre ces observations et la réorientation de la politique budgétaire de la Région en faveur de l'investissement.

L'enquête inter-pôles de décembre 2024 annonçait pourtant « *2443 emplois menacés par les coupes budgétaires de la Région* ». Ce premier constat concernant l'évolution de l'emploi d'intermittent, **signifie-t-il que les porteurs de projets ont su s'adapter**, au moins pour l'instant, à la perte des subventions de la Région ?

| Quelles adaptations peut-on observer des acteurs culturels ?

Si une évaluation d'impact consolide nécessairement les données de l'ensemble du système auquel elle s'applique, cela n'interdit pas de regarder plus précisément certaines situations particulières. En effet, même s'il n'est pas possible, pour le moment, d'objectiver un impact significatif à l'échelle du secteur, **il existe évidemment un certain nombre d'exemples qui font état de difficultés**, annoncées comme consécutives aux redéploiements budgétaires de la Région.

Selon le ministère de la Culture³³, on recense **4400 employeurs du secteur culturel** en Pays de La Loire en 2018 et 17900 salariés en équivalent temps plein. De son côté, **en 2024, la Région subventionne 442 porteurs de projets culturels** (annexe 6). Par conséquent, environ 90% des structures employeuses du territoire dédiées à la création, à la production et/ou à la diffusion de biens et services culturels, fonctionnent sans soutien financier de la Région.

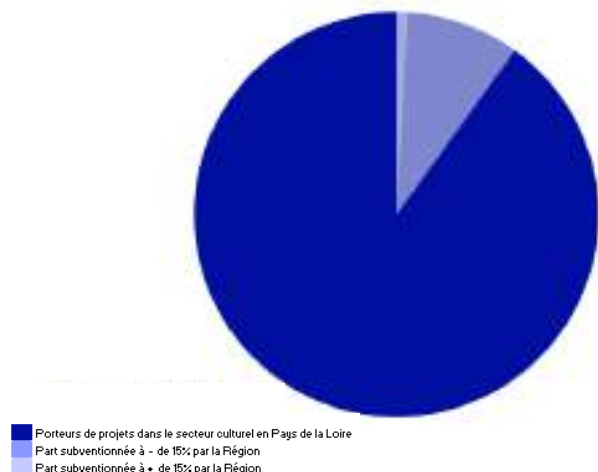
Concernant les 442 porteurs de projets subventionnés, le montant de la subvention de la Région varie fortement d'une structure à l'autre : de 1.000 € pour l'aide la plus faible à 715.000€ pour le projet le plus soutenu. Pour 55% des structures, la subvention de la Région représente moins de 5% de leurs dépenses subventionnables, tandis qu'elle représente de 5 à 14,9% pour 35% des bénéficiaires. Au total, 399 structures sont ici concernées, avec de 0.04% du budget pour le festival du *Hellfest*, à 14,84% pour l'atelier *Eat Atlantique*.

Aussi, pour évaluer la capacité des porteurs de projets à s'adapter à la perte de subvention de la Région il convient d'observer plus particulièrement l'évolution de ceux pour lesquels cette subvention représentait 15% et plus de leurs ressources³⁴.

Cela signifie qu'à l'occasion du redéploiement budgétaire de la Région, **43 structures**, soit environ 1% des employeurs porteurs de projets culturels au sein du territoire, **perdent, sur 1 ou 2 ans, 15% et plus de leur financement**.

³³ Atlas Culture des territoires - 2023.

³⁴ Sous réserve de considérer que ceux pour lesquels la subvention de la Région représentait moins de 15% du budget subventionnable, à moins d'être déjà fragilisés, disposent de la capacité de trouver un nouvel équilibre. En effet, selon l'étude publiée par le Pôle de coopération pour la filière musicale en Pays de La Loire en mars 2026, 71% des structures clôturent habituellement leur exercice budgétaire à + ou - 10% de l'équilibre, 60% sont excédentaires et 45% disposent d'un budget supérieur à 200.000 €.



- **90% des structures employeuses n'ont pas perdu de financement** lors des arbitrages budgétaires de la Région ;
- **90% des acteurs financés en 2024 bénéficiaient d'une subvention de la Région qui représentait moins de 15%** de leurs dépenses subventionnables ;
- les porteurs de projets confrontés à **une perte de plus de 15% de leur budget représentent 1%** des acteurs culturels du territoire. Et 90% d'entre eux poursuivent leur activité 18 mois plus tard.

Parmi ces 43 structures, au 15 mai 2026, **4 ont cessé leur activité**, dont 1 pour raisons judiciaires à caractère pénal. Et 2 autres n'annoncent pour l'instant aucune activité pour 2026. Les 37 restantes³⁵ ont réinterrogé leur modèle avec :

- parfois des adaptations qui les placent dans une situation désormais plus favorable ;
- parfois des adaptations qui restent fragiles ;
- parfois une lente dégradation qui peine à être enrayerée.

Certaines ont légèrement réduit leur programmation, mais augmentent alors le nombre de représentations par spectacle et **privilégient les formes en petits plateaux, moins coûteux à produire**. Quelques non-renouvellements de contrats CDDU et CDD, voire quelques ruptures de CDI sont déclarées. Certaines indiquent avoir **épuisé leurs réserves au cours de l'exercice 2025** et n'ont plus les moyens de porter des projets de création.

Un accompagnement spécifique des structures qui, parmi elles, peinent encore à identifier un nouveau modèle de développement pourrait-il alors être envisagé ?

En annexe, **11 focus sont proposés pour illustrer la diversité des situations rencontrées** par les porteurs de projets initialement subventionnés par la Région des Pays de La Loire. Il est important de préciser qu'il n'a pas été possible dans le délai imparti de les soumettre à une procédure contradictoire, qui pourra cependant être engagée dans un second temps, sous réserve de l'arbitrage du COPIL à ce sujet. A ce stade, **il ne s'agit donc que d'éclairages partiels, non consolidés, visant à illustrer une typologie de situations** et à ouvrir des pistes d'approfondissement pour une suite éventuelle des travaux d'évaluation (annexe 7).

Enfin il est important de rappeler qu'une évaluation d'impact de politique publique ne saurait s'en tenir à la seule expérience, positive ou négative, de ceux qui contribuent, à un niveau ou à un autre, à la mise en œuvre de cette politique publique. D'ailleurs il est constaté, avant 2025, un taux de renouvellement des porteurs de projet de l'ordre de 11% par an. Ainsi, toutes les pertes d'offres ne sauraient s'expliquer par les arbitrages budgétaires de la Région³⁶.

En effet, il convient de ne pas perdre de vue que **les structures subventionnées ne constituent pas les usagers de la politique culturelle** financée par les collectivités territoriales.

C'est bien **l'impact sur la satisfaction des besoins culturels des publics** qu'il s'agit d'évaluer.

³⁵ Parmi elles, 11 ont conservé 50% de la subvention 2024 en 2025, pour lisser sur 2 ans l'effort d'adaptation, 4 sont toujours financées en 2026 et 6 sont des structures d'animation, d'observation et de support pour leurs filières respectives.

³⁶ Ministère de la culture – DEPS, chiffres clés 2024.

| Comment ont évolué l'offre culturelle et la fréquentation ?

L'offre culturelle d'un territoire est constamment soumise à des évolutions, liées à **une multiplicité de facteurs qui déplacent la nature, le volume et l'accessibilité des différentes propositions**, marchandes et non-marchandes.

Aussi, sans contrefactuel adapté, il sera difficile d'isoler, parmi ces évolutions de l'offre, la part dévolue à la contraction de 1 à 3% du financement public du secteur, fragilisant significativement environ 1% des porteurs de projets employeurs.

En resserrant l'analyse sur le spectacle vivant, **trois critères principaux pourraient être croisés pour évaluer l'impact de cette contraction de politique publique** sur le service rendu au public :

a) le nombre de représentations (ou de levé de rideaux), combiné au nombre de places ouvertes et au nombre de représentations par spectacle, pour apprécier l'évolution de l'offre, en volume et en diversité ;

b) la fréquentation de ces représentations (nombre de spectateurs par tranche d'âge), le taux de remplissage, le taux de guichets fermés et le montant des recettes de billetterie, pour apprécier la satisfaction a priori du public ;

c) l'accessibilité de l'offre : les deux premiers critères devront en effet être articulés et analysés par bassin de vie (et temps de trajet pour ceux qui se déplacent de l'extérieur du bassin de vie) pour mesurer les effets d'éviction susceptibles de biaiser l'évaluation d'impact.

Nous pourrions évidemment ajouter d'autres critères, notamment qualitatifs. Et envisager une analyse par types d'esthétiques et caractéristiques sociologiques du public, en distinguant les publics captifs (scolaires notamment) et touristiques (en distinguant ceux qui sont venus pour l'événement et ceux qui, venus pour d'autres raisons, agrémentent leur séjour).

Encore faut-il pouvoir établir un contrefactuel susceptible de nous apporter l'évolution de l'ensemble de ces données sur un autre territoire comparable et sans effet d'éviction.

a) Nombre de représentations

Concernant l'évolution du nombre de représentations, **les données du système SIBIL³⁷ sont partiellement disponibles en open data, notamment le nombre de représentations données par mois et par Région**. Considérant que la programmation 2024/2025 est déjà engagée lorsque l'État, par son projet de loi de finances, conduit la Région à réduire ses dépenses de fonctionnement, les données des saisons 2023/2024 et 2024/2025 sont insuffisantes pour mesurer un éventuel effet du redéploiement budgétaire de la Région sur le nombre de représentation. Mais, dans l'attente des données de la saison 2025/2026, elles sont susceptibles de nous fournir, le moment venu et par la méthode dite des « *variables instrumentales* »³⁸, une première base contrefactuelle.

En effet, de septembre 2023 à août 2025, il est possible de constater que les courbes relatives aux représentations données en Bretagne et en Normandie y sont relativement de même ampleur et surtout, connaissent, à quelques détails près, les mêmes évolutions parallèles d'un mois sur l'autre et d'une année sur l'autre.

³⁷ SIBIL est la plateforme du ministère de la Culture, dans laquelle les entrepreneurs de spectacle vivant doivent régulièrement renseigner leurs données d'activité.

³⁸ La méthode des variables instrumentales, s'appuie sur la disponibilité d'une variable corrélée avec le traitement, mais pas directement avec la variable de résultat.



Dès lors, en observant les courbes de ces deux Régions de septembre 2025 à août 2026, voire août 2027, nous pourrions en déduire **ce qu'aurait été la courbe du nombre de représentations de spectacle vivant données en Pays de La Loire si la Région avait reconduit l'ensemble de ses subventions à ce domaine culturel**, avant de comparer cette courbe à la courbe qui sera alors réellement constatée pour les Pays de La Loire ? Evidemment il faudra vérifier, dès que les données CFU de ces deux Régions seront publiques, qu'elles n'ont pas elles-mêmes réduit leurs subventions de fonctionnement auprès du secteur culturel. Certes, entre régions voisines un effet d'éviction n'est pas exclu, mais il resterait marginal et limité aux événements phares et devrait pouvoir être isolé. En revanche, au sein même des Pays de La Loire, **il serait important de mesurer les éventuels effets d'éviction entre bassins de vie** et d'en évaluer la part causée par la perte de subventions régionales sur certaines programmations.

b) Fréquentations

En effet, au sein des Pays de La Loire, **nous pourrions évidemment constater ici ou là des cas précis de perte d'accès à telle ou telle offre culturelle** (par exemple la suspension du festival *Les Z'écléctiques* à Chemillé-en-Anjou, à l'automne 2026), à une restriction de choix ou de qualité. Mais, **ces situations ne pourraient-elles pas conduire à un simple déplacement de la demande vers une offre comparable, plus ou moins à proximité, conduisant à un maintien de la fréquentation globale mesurée et peut-être de la satisfaction des besoins du public ?** Dans le même temps, d'autres projets voient le jour, tel le festival *Résonance*, qui se tenait pour la première fois en Vendée en mai 2026, sans soutien financier régional³⁹. **Cette nouvelle offre répondra-t-elle à une demande jusque-là insatisfaite⁴⁰, conduisant à une augmentation de la mesure de fréquentation globale ? Ou captera-t-elle une partie du public d'autres structures, au risque de les fragiliser, mais sans ne générer alors ni augmentation, ni diminution, de la mesure de fréquentation ?**

Concernant l'évolution de la fréquentation, du taux de remplissage et du montant des recettes de billetterie, la base SIBIL n'ouvre pas ces données en open data, pour préserver le secret des affaires. Il conviendra alors d'attendre l'exploitation de ces données par le ministère de la Culture et leur publication le moment venu. Dans l'attente, une collecte des données issues des bilan d'activité des programmations publiques pourra être réalisée au fur et à mesure de leur publication, fin 2026 - début 2027, pour pré-identifier une éventuelle tendance.

³⁹ Sur le même bassin de vie, sur 3 mois, on recense déjà 4 autres festivals : Poupet, Les Feux de l'été, La Roue cool, A Tché fest – Ouest-France 10 juin 2026. Poupet était financé à hauteur de 0.36% par la Région et Les Feux de l'été à hauteur de 0.61%.

⁴⁰ 25% des Français ne déclarent aucune sortie culturelle au cours des 12 derniers mois – Enquête CREDOC 2023.

c) Accessibilité

Puisqu'en matière d'évaluation d'impact, il s'agit de **se placer au niveau de la satisfaction des besoins du public, l'enjeu porte probablement autant sur l'accessibilité de l'offre que sur son volume et sa diversité**. En effet, si certains territoires bénéficient d'une offre culturelle relativement abondante et diversifiée, capable de satisfaire la demande du public en l'absence de programmation de telle ou telle structure, de fortes disparités doivent être relevées : **les 7 villes les plus peuplées des Pays de La Loire concentrent sur leur territoire 1/3 du financement public des communes, alors qu'elles ne représentent que 22% de la population ligérienne**. Rapporté par habitant, cela signifie en moyenne **+ 69% de financement public communal dans ces 7 villes que sur le reste du territoire**. Cela ne signifie pas nécessairement 69% d'offre culturelle supplémentaire par habitant, mais nous constatons indéniablement un déséquilibre et **une importante inégalité territoriale** (puisqu'il s'agit de valeurs par habitant), **qui se joue dès le niveau communal**, avant même l'intervention des EPCI, des autres collectivités et de l'État.

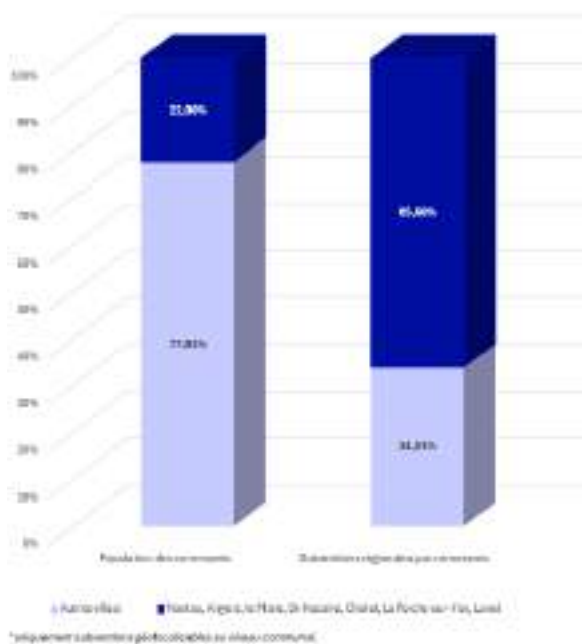
Villes les plus peuplées : 32,42% du financement pour 22,09% de la population, soit + 69% par habitant.



Aussi, dans le cadre de sa compétence d'aménagement et de sa politique d'équilibre des territoires, la Région ne contribuait-elle pas à atténuer cet effet de concentration des financements publics – et donc de l'offre – sur les principaux centres urbains du territoire ?

Force est de constater que **les subventions supprimées par la Région accentuaient au contraire le déséquilibre territorial déjà constaté par habitant au niveau communal**. En effet, parmi les subventions de la Région géolocalisables au niveau communal⁴¹, il apparaît que les 2/3 des subventions étaient concentrées sur les 7 villes les plus peuplées des Pays de La Loire, soit 6,8 € versé par habitant dans ces 7 villes, pour 1 € versé dans les autres communes de la Région.

⁴¹ Parmi les subventions versées en 2024 au secteur culturel, 50% des subventions régionales sont ciblées sur un projet géolocalisable à l'échelle d'une commune. Par exemple, la subvention pour l'édition d'une revue d'art contemporain diffusée sur l'ensemble du territoire bénéficie, au moins potentiellement, au public de l'ensemble du territoire. Elle n'est donc pas géolocalisable au niveau communal. De même, la subvention au Pôle Arts visuels des Pays de La Loire, bénéficie également à l'ensemble des professionnels du secteur sur l'ensemble du territoire. En revanche la subvention pour le festival Cultissime est géolocalisable sur la commune d'Angers.



La Cartocrise collaborative ouverte en ligne par l'Observatoire des politiques culturelles (annexes 8) confirme d'ailleurs un impact essentiellement enregistré dans ces 7 centres urbains (77% des baisses déclarées).

Ainsi, une initiative telle que *Ma Région Virtuose*, portée directement par la Région pour rendre accessible une offre généralement absente de certains territoires, a été confirmée à l'issue des arbitrages budgétaires de fin 2024. Peut-être est-il souhaitable d'**affirmer davantage encore cet objectif d'aménagement et d'équilibre** dans la politique territoriale de la Région, notamment **en soutenant les investissements qui visent à préserver le maillage territorial et à accueillir, dans les meilleures conditions, des programmations culturelles de niveau régional ou national en proximité ?**

| Comment appréhender l'évaluation de la satisfaction des besoins culturels ? Par quel contrefactuel isoler l'impact des redéploiement budgétaires de la Région sur cette satisfaction ?

Nous avons vu à quel point l'identification d'un contrefactuel adapté était un prérequis essentiel à la mesure d'impact. **La difficulté tient aux spécificités et à la diversité du secteur, ainsi qu'à une politique publique très large dans ses objectifs, essentiellement mise en œuvre par l'intermédiation de porteurs de projets.**

Mais elle est renforcée par la situation particulière qui consiste à évaluer un retrait de cofinancements, impliquant potentiellement un retrait d'offres, et non à évaluer la mise en œuvre de nouvelles actions, vis-à-vis desquelles nous pourrions observer la réponse du public.

Si l'évaluation de la réponse du public à un retrait d'offre n'est pas courante, une revue de littérature a cependant permis d'identifier une démarche d'évaluation similaire en France, dans le domaine du spectacle vivant.

En effet, en raison d'une grève des intermittents du spectacle, les festivals d'Avignon et d'Aix-en-Provence ont dû être annulés en 2003. Compte tenu des retombées économiques attribuées à ces événements⁴², une évaluation d'impact a été conduite pour le compte du ministère de la Culture⁴³. Elle montre que la catastrophe économique attendue du fait de ces annulations n'a pas eu lieu. En effet, l'absence de l'offre habituelle a provoqué une réorientation de la demande, davantage qu'une disparition pure et simple de celle-ci. Autrement dit, en l'absence d'offre précise, **le public adapte son comportement et déplace ses usages pour satisfaire des besoins qui ne sont pas nécessairement strictement arrêtés**. Ainsi, une partie significative du public des festivals d'Avignon ou d'Aix-en-Provence ne serait pas exclusivement motivée par la programmation culturelle précise de ces festivals. Et déporterait finalement assez facilement la satisfaction de ses besoins sur d'autres offres du territoire - sous réserve qu'elles existent évidemment -, qui trouvent alors un public que l'offre préalable concentrait plus ou moins à son niveau.

Ces travaux sont corroborés par ceux de la *Septième édition des journées d'économie de la culture*, publiés en 2017⁴⁴ qui constatent que « *les politiques culturelles agissent sur des citoyens en les supposant passifs à l'action, or ces citoyens anticipent l'action et modifient leurs comportements* ».

L'apport des travaux cité précédemment renforce l'importance, pour l'évaluation d'impact, de **prendre en compte l'offre globale de chaque bassin de vie** mais aussi, lorsqu'une diversité d'offre est suffisamment accessible à proximité, **la grande élasticité des pratiques culturelles**, parfois assez peu sensibles à la proposition d'offre précise.

Au niveau national, les indicateurs d'offre dans le domaine du spectacle vivant (nombre de porteurs de projets et nombre de représentations) sont en forte croissance depuis le début des années 2000, sans que la demande n'ait augmenté en proportion⁴⁵. Ainsi, **une diminution de l'offre ne conduit pas nécessairement à une insatisfaction de la demande**. Mais il serait cependant important de vérifier ce constat général selon les territoires.

Evidemment, cette élasticité des besoins culturels n'est pas sans limite. C'est notamment ce qui ressort de l'enquête 2023 du CREDOC⁴⁶ (annexe 9), qui interroge, notamment, sur les freins à la sortie au théâtre. **Le premier frein mis en avant est l'absence d'intérêt pour l'offre, à hauteur de 45%**. Ce motif est également très élevé, mais moindre, pour les concerts et le cinéma : 34% d'absence d'intérêt pour l'offre. Concernant les concerts et le cinéma, la tarification ressort également comme un frein important à la satisfaction des besoins. Mais, immédiatement après l'absence d'intérêt pour l'offre et la tarification, c'est **l'accessibilité géographique de l'offre qui ressort comme 3^{ème} frein, cité par 1/3 des personnes interrogées**.

Par conséquent, parvenir à mesurer les conséquences propres des arbitrages budgétaires de la Région sur la satisfaction des besoins culturels des publics à l'échelle des bassins de vie nécessite un contrefactuel particulièrement exigeant.

En effet, il s'agira d'**isoler un impact de moins de 3% parmi les multiples autres facteurs de variation** : évolution de la démographie, des pratiques culturelles et de tourisme, du pouvoir d'achat...

⁴² Plus de 23 M€ de retombées étaient annoncés pour Avignon, dont le budget était alors de 12 M€, et 7,5 M€ annoncés pour Aix-en-Provence, dont le budget était alors de 19 M€.

⁴³ Thibault BRODATY Université Paris-Est, 2014.

⁴⁴ Évaluer les politiques publiques de la culture, Yann NICOLAS et Olivier GERGAUD - Septième édition des journées d'économie de la culture.

⁴⁵ Michel GUERRIN, Le Monde, 28 décembre 2024.

⁴⁶ Pratiques culturelles des Français - enquête octobre 2023.

Sans compter les enjeux internes au secteur : attractivité, pyramide des âges, évolution des modèles de création, de diffusion et de médiation à l'ère de l'IA.

Enfin, il conviendra de **neutraliser les baisses de financements de la part d'autres collectivités qui s'ajoutent, parfois de façon plus importante encore, au retrait des subventions de la Région**, comme le montrent plusieurs situations⁴⁷.

CONCLUSION

Face à l'ampleur des défis, notamment démographique et technologique, que le secteur culturel, comme les autres secteurs, doit appréhender, il apparaît essentiel d'anticiper le renouvellement des modèles économiques, d'innover et d'investir. **Un retard d'investissements pour accueillir publics, œuvres et artistes dans des conditions attractives, adaptées et valorisantes ferait perdre toute efficacité à des subventions de fonctionnement récurrentes.**

Aussi, **il conviendrait d'évaluer tout autant l'impact d'un arbitrage qui, pour maintenir les subventions de fonctionnement, serait contraint de diminuer le soutien à l'investissement.** Une telle évaluation, ex-ante, serait certainement plus fiable et plus rapide à conduire à terme. A moins de conduire les deux évaluations puis d'en comparer les résultats respectifs, l'évaluation ex-ante de la politique d'investissement répondrait indirectement à la question de l'impact ex-post, ici abordée sous l'angle de la baisse des subventions de fonctionnement.

Mais quelle que soit la méthode retenue pour un éventuel approfondissement de la démarche d'évaluation ici engagée, en matière culturelle **la véritable difficulté porte indéniablement sur la capacité de connaître, mesurer et suivre l'évolution des besoins des publics et leur niveau de satisfaction**, pour en extraire une politique publique efficace, qui s'intéresse autant au public qui répond à l'offre, qu'à celui qui en est privé, par choix ou par contraintes.

Peut-être est-ce sur cet objectif fondamental que la Région pourrait prioritairement se mobiliser, comme prérequis aux **efforts d'investissement, à programmer pour servir la vitalité culturelle d'un territoire attaché aux équilibres et à la proximité ?**

L'objet de ce rapport était d'apprécier **l'efficacité, la pertinence et l'opportunité des arbitrages budgétaires 2025**, eu égard à leurs objectifs propres. Puis, compte tenu du calendrier imparti, d'apporter un premier éclairage sur les premiers impacts constatés sur l'emploi d'intermittent, ainsi que sur la pérennité des porteurs de projets subventionnés par la Région, avant d'appréhender, au terme de la saison 2025/2026, une tentative d'évaluation **d'impact sur la satisfaction des besoins culturels.**

- **Pertinence** : le diagnostic initial, au fondement des arbitrages budgétaires du BP 2025, a bien été vérifié. Même si le PLF 2025 a finalement réduit l'ampleur de la correction de trajectoire nécessaire pour préserver la capacité d'investissement, le plan pluriannuel d'économies apparaît proportionné aux objectifs visés.

⁴⁷ Par exemple, en 2025, le Département de Loire-Atlantique a voté une diminution de ses dépenses culturelles (investissement et fonctionnement) de -11,21 M€, soit -30,17 %, bien plus significative rapportée au nombre d'habitant (- 7,49 € par habitant) que la perte de subventions régionales.

- **Efficacité** : les résultats sont conformes aux objectifs budgétaires, déduction faite des effets liés aux nouvelles dispositions légales qui amplifient, en apparence, le niveau des résultats. A l'issue de sa mise en œuvre, la Région bénéficie d'un positionnement stratégique plus favorable qui lui permettrait, si c'était nécessaire, d'amortir d'autres chocs exogènes.
- **Opportunité / Utilité** : les résultats budgétaires permettent à la Région de préserver des moyens financiers constants pour répondre aux besoins du territoire en matière d'investissements, grâce à une capacité d'autofinancement par habitant rétablie au niveau de 2019.
- Concernant **l'impact sur la satisfaction des besoins culturels**, même s'il n'est, pour l'instant, pas constaté d'impact global sur l'emploi d'intermittent et sur l'offre culturelle globale proposée aux publics, des effets non attendus ne sont pas exclus dans certaines parties moins denses du territoire. Il est trop tôt pour les établir précisément, mais il est fort probable qu'ils résulteraient d'une pluralité de facteurs, au sein desquels, sauf cas particulier, les arbitrages budgétaires de la Région ne seraient qu'une composante parmi d'autres. Surtout si l'on prend en compte la politique régionale de soutien aux investissements.

 En savoir plus : evaluation@paysdelaloire.fr

Amendement du 19 décembre 2024

Source : Direction des affaires juridiques et des assemblées – Région PDL

AMENDEMENT

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du

Programme ou du

rapport :

N

Emetteur Démocrates et Progressistes Françoise FONTENAILLE et Stéphane GACHET

SESSION DU 22 JUIN 2023

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : X

Nom et numéro du rapport : Rapport général du Budget Primitif 2025

Exposé des motifs

La situation économique et budgétaire difficile de la France impose à toutes les collectivités de contribuer à l'effort national de baisse des dépenses publiques et de réduction de la dette. La baisse attendue des recettes pour la Région Pays de la Loire en 2025 ne permettant pas de maintenir les dépenses au même niveau, il est donc logique que la Région interroge les pratiques et les coûts de fonctionnement de tous les secteurs d'activités où elle intervient financièrement, que ce soit sur ses compétences obligatoires (domaines où il sera salutaire de se recentrer) ou celles qui sont partagées ou facultatives.

Dans ce cadre budgétaire très contraint, le plan d'économies est envisagé à hauteur de 100 millions d'euros d'ici 2028, avec 82 millions dès le budget 2025 qui seront trouvés principalement via des ajustements des budgets de fonctionnement. Au-delà de ces choix douloureux que chaque collectivité, quelle que soit sa couleur politique, devra faire, il faut saluer le choix de la Région Pays de la Loire de maintenir voire augmenter certains investissements, qui seront essentiels pour préparer l'avenir.

Cependant, de nombreuses voix se sont élevées, citoyens ou membres de structures impactées par la fin annoncée de la subvention que la Région leur versait habituellement, pour contester ces mesures d'économies en dénonçant, parfois avec véhémence et dramatisation, le risque de disparition de structures culturelles, sportives ou associatives.

Rappelons que ces 3 secteurs ne représentent que 10% des économies visées par notre collectivité (loin de concentrer les économies les plus importantes donc), et qu'il est nécessaire qu'ils ne restent pas à l'écart des efforts budgétaires malgré le rôle essentiel qu'ils jouent dans l'émancipation individuelle et le rayonnement de notre territoire régional.

La Région peut toutefois entendre que la manière dont les structures ont été prévenues d'éventuelles baisses de subventions n'a pas été des plus habiles. Informées suffisamment en amont, chacune aurait eu le loisir d'engager une démarche positive avec les services de la Région, pour formuler des pistes d'économies adaptées à leur situation, travailler des actions rejoignant les objectifs de la Région (formation professionnelle, transition écologique, attractivité à l'emploi...), ou encore alerter sur les risques réels de défaillances d'activités liées à la seule subvention régionale.

Considérant que ce travail peut toujours avoir lieu, il serait opportun que les services de la Région engagent une évaluation fine et un suivi des impacts des décisions budgétaires adoptées en 2025, notamment

concernant les suppressions de subventions de fonctionnement. Afin de montrer la réalité des conséquences de ces choix aux élus du Conseil régional, la Région présenterait aux commissions concernées les impacts relevés par les services et les décisions d'accompagnement complémentaires.

Délibéré :

Dans la partie 2 « Présentation générale du Budget Primitif 2025 : des choix difficiles mais nécessaires pour préparer l'avenir », après « Ce plan d'économies concerne l'ensemble des politiques régionales, mais porte aussi sur les charges générales de la collectivité. Pour ce faire, un travail important de revue des dispositifs a été effectué sur l'ensemble des politiques régionales. Cette démarche a conduit à proposer la suppression de dispositifs jugés trop nombreux pour clarifier et simplifier l'action régionale mais également se recentrer sur les dépenses obligatoires et les priorités de la Région. »

Ajouter :

« Consciente de la difficulté que pourraient entraîner les décisions du plan d'économies régional, la Région engagera un travail d'évaluation précis de l'impact des suppressions des subventions de fonctionnement à tous les acteurs et structures concernées, dans tous les domaines d'intervention de la Région et notamment les secteurs social, sportif et culturel.

Cette évaluation se penchera par exemple sur les conséquences en termes d'emploi et de structuration des filières, sur l'activité des structures, la situation des modèles économiques ou encore sur les opportunités de subventions complémentaires publiques et privées disponibles.

La Région présentera ces travaux aux conseillers régionaux lors de points d'étapes pendant les commissions sectorielles dédiées avant les sessions plénières ou les commissions permanentes, soit lors d'une réunion *ad-hoc* d'un comité de suivi, composé par les services et des représentants de chaque groupe politique. »

Signature

Françoise FONTENAILLE



Stéphane GACHET



Déontologie de l'évaluation

Source : Société française d'évaluation



Société Française de l'Évaluation

Les principes de l'évaluation en France

Pluralité

L'évaluation s'inscrit dans la triple logique du management public, de la démocratie et du débat scientifique. Elle prend en compte de façon raisonnée les différents intérêts en présence et recueille la diversité des points de vue pertinents sur l'action évaluée, qu'ils émanent d'acteurs, d'experts, ou de toute autre personne concernée.

Cette prise en compte de la pluralité des points de vue se traduit -chaque fois que possible- par l'association des différentes parties prenantes concernées par l'action publique ou par tout autre moyen approprié.

Distanciation

L'évaluation est conduite de façon impartiale. Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel informent les autres partenaires de tout conflit d'intérêt éventuel.

Le processus d'évaluation est conduit de façon autonome par rapport aux processus de gestion et de décision. Cette autonomie préserve la liberté de choix des décideurs publics.

Compétence

Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel mettent en œuvre des compétences spécifiques en matière de conception et de conduite de l'évaluation, de qualité de la commande, de méthodes de collecte de données et d'interprétation des résultats. Elles ont le souci d'améliorer et de mettre à jour leurs compétences, notamment en référence à celles en usage dans la communauté internationale de l'évaluation.

Respect des personnes

Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel respectent les droits, l'intégrité et la sécurité de toutes les parties concernées.

Elles s'interdisent de révéler l'origine nominative des informations ou opinions recueillies, sauf accord des personnes concernées.

Transparence

La présentation des résultats d'une évaluation s'accompagne d'un exposé clair de son objet, de ses finalités, de ses destinataires, des questions posées, des méthodes employées et de leurs limites, ainsi que des arguments et critères qui conduisent à ces résultats.

La diffusion publique des résultats d'une évaluation est souhaitable. Les règles de diffusion des résultats sont établies dès le départ. L'intégrité des résultats doit être respectée, quels que soient les modalités ou les supports de diffusion retenus.

Opportunité

Une évaluation doit être décidée lorsqu'elle est susceptible de – et organisée afin de – produire des résultats à l'égard des finalités mentionnées au préambule de cette charte : compte rendu démocratique, efficacité de la dépense, apprentissage organisationnel, facilitation d'évaluations ultérieures.

Responsabilité

La répartition des rôles entre les différents acteurs de l'évaluation est établie dès le départ de façon à ce que toutes les fonctions de celle-ci soient bien prises en charge (définition du mandat, pilotage du processus, enquêtes et analyses, formulation du jugement et des recommandations éventuelles, diffusion des résultats).

Les personnes et institutions participant au processus d'évaluation mobilisent les moyens appropriés et fournissent les informations nécessaires à la conduite de l'évaluation.

Elles sont conjointement responsables de la bonne application des principes énoncés dans cette charte.

Actualisée le 23 juin 2019

ANNEXE 3

Budget Culture

Source : Direction des finances – Région PDL

FONCTIONNEMENT en M €			
VOTE	Total 2024	Total 2025	BP 2026
CP votés	22,82 €	17,42 €	11,03 €
AE votés	24,24 €	12,13 €	10,50 €
REALISE			
CFU 2024	CFU 2025		
CP réalisés	22,82 €	16,37 €	
INVESTISSEMENT en M €			
VOTE	Total 2024	Total 2025	BP 2026
CP votés	9,35 €	12,35 €	12,66 €
REALISE			
CFU 2024	CFU 2025		
CP réalisés	12,73 €	14,30 €	

ANNEXE 4

Financement public de la culture

Sources : INSEE, ministère de la Culture et Observatoire des finances et de la gestion publique locale

Estimation du financement public total du secteur culturel en Pays de La Loire : approche descendante à partir du PIB / approche remontante à partir du budget Région 2024 / consolidation croisée

	Données publiques en Md€		Estimations calculées en M€			
	France	Pays de La Loire	Pays de La Loire Approche descendante	Pays de La Loire Approche remontante	Montant retenu pour la suite de l'analyse	
Données INSEE, DGFP et DEPS (2023-24)						
PIB global	2918,84	147,80	147800,00	143436,58	147800,00	
PIB culture	108,80	NC	5509,25	5346,60	5427,93	données connues
PIB culture non marchand	23,90	NC	1210,21	1174,48	1192,35	surestimation manifeste
Valeur ajoutée culture	49,50	NC	2506,51	2432,51	2469,51	sous estimation manifeste
Budget culturel des ménages	21,30	NC	1078,56	1046,72	1062,64	estimation validée à + ou - 15%
Dons et mécénat	1,70	NC	86,08	83,54	84,81	
Financement public total de la culture en Md€	19,70	?	997,54	968,09	611,36	
dont Etat	9,90	NC : à estimer	501,30	486,50	60,65	
dont Collectivités	9,80	NC : à estimer	496,24	481,59	550,71	
Régions	0,78	0,03853	39,70	38,53	38,53	
Départements	1,18	0,08433	59,55	57,79	84,33	
Communes + EPCI, hors asson.	7,84	NC : à estimer	396,99	385,27	427,85	CFU 2024, Investissement et fonctionnement, avec dépenses de personnel : 35,55 + 2,977 = 38,527 M€

| ANNEXE 5

Emploi d'intermittent

Source : Data Lab Audiens

		EFFECTIFS		
Année	CDD/CDI France	Intermittents France	CDD/CDI PDL	Intermittents PDL
mars-19	90 794	140 254	2 945	5 579
mars-24	102 425	157 805	3 535	7 092
mars-25	102 018	157 366	3 590	7 183
mars-26	99 547	154 616	3 432	7 289

		MASSE SALARIALE		
Année	Indice MS CDD/CDI FR	Indice MS intermittents FR	Indice MS CDD/CDI PDL	Indice MS intermittents PDL
mars-24	139,6	148,9	144,0	151,1
mars-26	140,6	140,6	148,5	158,0

| ANNEXE 6

Subventions 2024 de la Région au secteur culturel

Source : Direction des finances – Région PDL

Nom Structure (en toutes lettres)	Observations	Subvention régionale 24	% du budget global ou de la dépense subventionnable
Le Nouveau Pavois		30 000 €	11%
La Fondelle		30 000 €	5%
Fête Culturelle des Colerons		27 500 €	0%
Festivals Nantes par Action		40 850 €	0%
La Bouche d'Or Association		36 500 €	5%
EPHAC roc Pô		41 800 €	5%
Théâtre de l'Hôtel de ville		31 500 €	3%
Jardin de Verre		17 000 €	2%
Scènes de Pays Mayenne Communauté		45 000 €	4%
Athenor, Centre National de Création Musicale		33 250 €	3%
Le Vif Les Ecoles de Saint Nazaire		41 800 €	4%
TU-Nantes		27 000 €	2%
L'Entrée Salle José Le Thiec de Le Chabais ADRAMA		31 500 €	1%
Le Chabais ADRAMA		41 800 €	2%
Superforma Superforma		41 800 €	2%
Stéréos Songo		38 000 €	1%
Duo M - Association Full Yoh		41 800 €	2%
Théâtre Orpè - Mairie de Saint-Herblain		45 000 €	2%
Centre National de Danse Contemporaine		123 500 €	5%
Centre Chorégraphique National de Nantes		114 500 €	7%
Le Théâtre Scène Nationale		77 500 €	0%
Le Grand R Scène Nationale		77 500 €	2%
Les Dalcrozes & L'Opéra - Scène nationale		76 000 €	1%
Le Les Unique Scène Nationale		57 000 €	1%
Le Carré - scène nationale et Centre d'Art Contemporain d'Institut National		85 500 €	4%
Le Théâtre de Laval - pôle national marionnettes		50 000 €	0%
Le Pionnier Cité du Cirque - pôle national cirque		72 000 €	5%

Théâtre Quartier Libre	Dispositif Voyageur - Acte versé au Grand T qui redistribue aux lieux partenaires		
Le Carré d'Argent			
Le Champalambert			
Espace de Arts Méchanica			
Le Quatrième			
Le Théâtre de Verre			
Le Corgi			
Villages en Scène			
Le Récopie			
Théâtre les trois Chênes			
Salon Culturelle de l'Erme			
Le Canal			
Théâtre Epickoore			
Centre Culturel d'Erme			
Service culturel			
Mézères		7 500 €	2%
Poisson Pilote		4 500 €	2%
Uncanny association		5 500 €	2%
L'Évent Courrier		6 500 €	2%
Jijiki Production		3 000 €	5%
Plus Plus Production		4 500 €	2%
Bata Bata Productions		3 000 €	4%
Curtos, Accompagnateur de curiosités		3 000 €	0%
L'Évadé		3 000 €	2%
Metal Gaijin		3 000 €	2%
Roll-e		3 000 €	0%
Association Jazz et Compagnie		3 000 €	0%
Théâtre du Champ de bataille		3 000 €	4%
Oro association		2 700 €	2%
Liakam association		7 300 €	2%
Association C.A.C - Théâtre Françoise Vasse		34 000 €	5%
Opéra en Pays de la Loire		4 500 €	2%
Fédération Musicale des Pays de la Loire (FMPL)		15 300 €	0%
CHANTS SONS	30ème édition festival Chant'apport	10 000 €	3,20%
COLLECTIF LES Z'ÉLECTRIQUES	27ème édition du festival Les Z'Électriques	25 000 €	1,00%
LA CITE LE CENTRE DES CONGRÈS DE NANTES	30ème édition de La Halle Journée	180 000 €	3,80%
BRETONNES ANIMATIONS	21ème édition du festival La Naine Vague	20 400 €	1,20%

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES	7ème édition de Trajectoires - Festival de danse	21 850 €	4,60%
ASS SAUVAGARDE ET PROMOTION ORGUES MBL	12ème édition du Festival Le Printemps des Orgues	11 400 €	5,36%
VILLE DE LA ROCHE SUR FON	9ème édition du Festival ROCF	10 000 €	4,12%
TRRU	20ème édition d'Un Mingo en 600	5 700 €	1,99%
THEATRE DE LAVAL	3ème édition du festival Puppets	10 000 €	8%
REDE DES 4 SAISONS CULTURELLES	Festival Fous & Si 2024 - 25ème édition	14 250 €	3%
ASSOCIATION POC POC	17ème édition du Festival Les à Dieux	36 300 €	3,29%
PETITS ET GRANDS	8ème édition du festival Petits et Grands	pas d'info en 2024 car une biennale	
MARENNE CULTURE	51ème édition Festival Les nuits de la Mayenne	5 900 €	1,23%
ESPACE CULTUREL LE CHAMPELAINBART	21ème édition du festival Cey Paris	0 000 €	4,36%
LES ESCALES DE SAINT NAZARE	12ème édition du festival Les Escapes	76 000 €	1,33%
LES ENTRELACES	30ème édition du festival Les Entrelaces	11 400 €	7%
LA REVUE DES VOIX	10ème édition du festival Le Rituel des Voix	16 000 €	14,36%
LE PLONGEUR-CITE DU CIRCUS	24ème édition du festival Le plongeur fait son Cirque	26 500 €	1,22%
LE NOUVEAU PAVILLON	12ème édition du festival Eurofonk	5 700 €	5,54%
LE CHAMON PAYS DE LA LOIRE	Festival Région en Scène Pays de la Loire	25 000 €	46,13%
LE CARRON	Festival Les Affranchis 12ème édition	10 000 €	11,13%
LA SALAMANDRE	9ème édition du festival SpectaPuppet	5 900 €	1,69%
HILLFEST PRODUCTIONS	18ème édition du Hillfest Open Air Festival	16 000 €	0,04%
ORGANISME D'INTERET PUBLIC LA DEBRAYANTE	La Débrayante de printemps 17e édition et la Débrayante été été Débrayante été	26 500 €	1,48%
DET UP	Dub Camp / 2e édition	17 000 €	1,13%
POINTEMAIEN SCENE	3ème édition du Festival Les Nuits Courtes	14 250 €	2%
FESTIVAL DES ATELIERS JAZZ DE MEGLAY GREZ	Festival Ateliers Jazz de Meglay-Grez / 26e édition	9 900 €	8,42%

FESTIVAL DE POUFET	19e édition du Festival de Poufjet	14 250 €	0,36%
FESTIVAL DE L'HERAULON	43ème édition du Festival Les Embuscades	19 000 €	8%
ERIC CENTRE CULTUREL DE LA SARTHE	41ème édition du Festival de l'Épave	20 000 €	8%
COMMUNE DE SAINT-HERBLAIN	3ème édition du Festival Les Bains Acous	7 800 €	1,69%
COMMUNE DE PORNOCHET	29ème édition du Festival Les Rencontres à Pornochet	10 000 €	5,63%
COMMUNALITE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCOIS	21ème édition du Festival Ce soir, je suis mes parents + Festival s'argos au Max	5 000 €	5%
COMMUNALITE DE COMMUNES D'ERDE GEVRES	Soul Fest Festival / 12ème édition	3 000 €	4%
BRETAGNOLUS ANIMATEURS	23ème édition du Festival La Seine Vogue	10 450 €	1,22%
AU FORT DE LA RUE	Festival Au Fort de la rue #24	20 000 €	2,02%
ATHENSIS	Les Instanta Festes #13	5 000 €	3%
ASSOCIATION LE SON DES CURVES	19e édition du Festival Le son des Curves	11 400 €	6,07%
ASSOCIATION LE MANS SONORE	8ème édition Biennale Le Mans Sonore	28 900 €	1,53%
ASSOCIATION ENTRACTE	47ème édition du festival de l'été	42 750 €	13%
ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ÉTÉ	Festival Les Rendez-vous de l'été	94 200 €	3,32%
ASSOCIATION BREAK DANSE YORVAGE	7e édition du Festival COLORS	pas d'info en 2024 car une biennale	
ASSOCIATION BÉLOP	10ème édition du Festival Bélopp	16 500 €	2%
ASSOCIATION LEVITATION FRANCE	12ème édition du Festival Levitation France	14 250 €	4,12%
ANJOU THEATRE	75ème édition du Festival d'Anjou	123 900 €	5%
ANABELLS		60 000 €	7,18%
ANARA		5 000 €	4,36%
ASS ART ZYGOTE		10 000 €	8,17%
ASS ORZEL PHU BERT		10 000 €	3%
TAMBOUR		3 000 €	1,64%
ASSOCIATION BREAK DANSE YORVAGE		24 200 €	6,42%
ASSOCIATION C.R.C.		20 500 €	4,15%
ASSOCIATION CHANTIER / DADJICE		13 000 €	8,53%

ASSOCIATION BOKESHI	7 000 €	2,82%
ASSOCIATION LABEL BRUT	12 000 €	3,20%
ASSOCIATION LE SENS	29 700 €	6,57%
ASSOCIATION GRO COMPAGNE 991	14 000 €	3,49%
ASSOCIATION THÉÂTRE DE RUE ANIMATION ORGUE	6 000 €	2,41%
ASSOCIATION THÉÂTRE DU FRACAS	5 000 €	1,36%
ASSOCIATION VS ET VENS- HANOUMAT COMPAGNE	5 000 €	1,36%
ATH ASSOCIÉS - GROUPE ZUR	22 500 €	5,59%
BICHE PROD	5 000 €	2,72%
DE ATELIER DE PAPIER	6 000 €	3,32%
COLLECTIF A L'ENVERS	6 000 €	3,05%
COMPAGNE A	25 000 €	10,17%
COMPAGNE ALLEGORIE	6 000 €	3,43%
COMPAGNE CHUTE LIBRE	14 000 €	3,50%
COMPAGNE LA PARENTHÈSE	25 000 €	6,42%
COMPAGNE LE MENTEUR VOLONTAIRE	60 000 €	8,30%
COMPAGNE LOSA	23 000 €	5,49%
COMPAGNE MARIOL	3 000 €	1,50%
DOTORS ON		
COMPAGNE OUTRE MESURE	20 000 €	12,79%
COMPAGNE PLATEAU K	3 000 €	4,99%
COMPAGNE SPECTABILIS	7 000 €	2,03%
COMPAGNE SWEET TRACTEUR	2 000 €	10,95%
COMPAGNE TATRIUM	8 000 €	4,88%
CRÉATURES COMPAGNE	3 000 €	5,45%
ET ALORS TICE	5 000 €	3,51%
GRAND PAS	6 000 €	2,09%
Groupe d'action théâtral de MUNA	30 000 €	7,45%
GRUPE DELA	7 000 €	2,86%
HOP (DE)	3 000 €	4,41%
IFSO FACTO DANSE	18 000 €	4,24%
KARLAM	27 000 €	3,09%
L'ÉVENTAIL	40 000 €	11,03%
L'ESSENTE DE TOUS SOUVENIRS	8 000 €	1,89%
LA COMPAGNIE OH	3 000 €	2,80%
LA FIDÈLE IDÉE	14 000 €	11,75%
LA GRANDE AUB BELLES	5 000 €	6,79%
LA MACHINE	10 000 €	0,10%
LA SALAMANDRE	10 000 €	2,82%

LE BAZAR MYTHIQUE	3 000 €	4,82%
LE CAFÉ WANDURER	10 000 €	5,44%
LE GROS CUBE	6 000 €	4,20%
LE MOUTON CARRE	3 000 €	2,29%
LES APOCRISTES	11 000 €	13,49%
LES FONDUS DE TERROR	15 000 €	5,03%
LES MALADROITS	15 000 €	3,67%
LUNE DE TROIS	6 000 €	3,22%
MADAME SUZIE PRODUCTIONS	10 000 €	5,70%
META SUZIE	10 000 €	6,09%
MOC 25 NOUVEAU ORGUE CHOREGRAPHIQUE 25	16 000 €	6,17%
NON NOVA	40 000 €	4,49%
OPÉRADES EXPRESSIONS MUSICALES ET ARTISTIQUES	13 000 €	5,30%
PIRENT, L'ANIS D'ORSEAU	3 000 €	2,22%
STRADPARA	40 000 €	12,53%
THÉÂTRE (VAB)	10 000 €	11,05%
THÉÂTRE DU RECTUS	12 000 €	12,49%
ZUTANO BAZAR	7 000 €	3,80%
CIRQUE DUALTE	6 000 €	1,22%
A SENS UNIQUE	4 000 €	6,47%
LA VOLTE	5 000 €	2,17%
NOUVEAU THÉÂTRE POPULAIRE	14 000 €	1,37%
AU POINT DU SOIR	4 000 €	2,69%
ACHOCLO SYSTEM	3 000 €	3,53%
C'EST PAR ICI QU'ÇA SE PASSE I	3 000 €	2,60%
DEVALISE	3 000 €	1,99%
FUTUR	2 000 €	5,51%
IGLOO	5 000 €	5,42%
KRUMPP MUSIC	3 000 €	3,99%
L'ÉLASTIQUE A MUSIQUE	7 000 €	2,55%
LE MOUTON A 5 PATTES	7 000 €	3,34%
LITTLE MONSTER BOOKING	2 000 €	2,89%
LAMP MUSIQUE	13 000 €	6,77%
MURABLES MUSIC	6 000 €	1,19%
MUS ADR	11 000 €	2,99%
PRODUCTIONS HRSUTES	6 000 €	2,65%
PYFO PRODUCTION	5 500 €	1,56%
SARL HEAD PRODUCTIONS	3 000 €	1,97%
SOUND ACTION	2 000 €	2,61%
SINCOPE PROD	6 000 €	2,49%
THORE MOR	2 000 €	3,99%
TOMASA PRODUCTION	3 000 €	1,87%
TWIN VERTIGO	5 000 €	3,49%
YOTANNA PRODUCTION	10 000 €	1,97%

LA PRAT		32 500 €	80,00%
Compagnie des Assoffles d'Azur	Festival des Assoffles d'Azur	4 000 €	4,47%
Les Musicales de Redon	Festival des musicales de Redon	3 000 €	1,07%
Les Escapes lyriques	Festival Les Escapes Lyriques	3 700 €	6,35%
Musiques baroques à Savennières	Festival et académies Musiques Baroques à Savennières	3 500 €	6,09%
Louise Lile	Festival Les Musicales d'été	3 000 €	7,30%
Les Arts du MUMa	Tournée du Museo en Pays de la Loire	30 000 €	3,57%
Maison des savoirs René Guénon	Festival Prof'Fusion	1 200 €	2,99%
Musique sacrée à la cathédrale de Nantes	Saison musicale	3 000 €	1,09%
Cercle catholique Eric Guesneau	Les Cathédrales de Guérande	3 600 €	4,93%
Association culturelle française de la Baule	Journées Culturelles Françaises de la Baule	1 000 €	1,44%
Jazzfest	Festival Jazzfest	3 000 €	4,39%
1 000ème de secondes	Festival de la photographie sportive	30 000 €	3,00%
Académie du jazz de l'Ouest	Festival La Nuit du Jazz en Pays de la Loire	9 000 €	3,30%
ARAFH 44	Festival Heroldop	30 000 €	7,57%
Ça chauffe en Saône (théâtre festival)	Festival Ça Chauffe	4 000 €	7,01%
Compagnie le 4ème mur	Festival Révolutions - nous 1	3 300 €	3,89%
Confluences Terrail d'effervescence - Nature Culture - Biodiversité	Festival Les Arts par Nature	33 000 €	6,62%
Edith Piaf	Festival Flamenco en Loire (Edith Piaf)	3 800 €	6,42%
Festival de la Chanson	Festival de la Chanson	3 000 €	5,00%
Festival Les Nuits Salines	Festival Les Nuits Salines	2 500 €	1,61%
Fête de la Mécénat	Fête de la Mécénat (biennale)	3 000 €	1,02%
Gourmes Ti Ar Vro Weizenn	Festival du Livre en Bretagne de Guérande	2 500 €	4,30%
Grandchamp/Bardonnnet	Festival Grandchamp/Bardonnnet	3 000 €	0,91%
Institut musical de Vendée	Programme d'activités	13 500 €	4,62%
Journées nationales du livre et du vin	Journées Nationales du Livre et du Vin	30 000 €	2,70%
La Carrière	Spéciale clambuletoise "La fascination du mort"	3 000 €	3,28%
Les Arts d'Alfonso	Fest'Al	2 000 €	1,05%
Festival musical de Durtal	Festival Musical Durtal	2 000 €	2,61%

Les Hérités musicales du Haut-Anjou	Festival Les Hérités Musicaux du Haut-Anjou	3 000 €	5,35%
Les Ballets de Clisson	Festival Les Ballets de Clisson (biennale)	7 000 €	3,40%
Mairie des Pays de la Loire	Programme d'activités	12 000 €	7,39%
Muséobus animations culture	Festival des Mouséobus	3 000 €	3,09%
Terre de France	Pré littéraire Terre de France	2 000 €	41,00%
Vieilles dans mon âge	Festival Vieilles dans mon âge	5 000 €	1,20%
Celticmania	Festival Les Celticmania	2 000 €	3,49%
Compagnie Les Tombes de la Lune	Festival Les Tombes-Vous de St Lysard (biennale)	3 000 €	3,09%
Les Amis des rencontres franco-américaines	Les Rencontres franco-américaines du musique de chambre	2 000 €	4,44%
Les Feux de l'été	Festival Les Feux de l'été	3 500 €	0,01%
OSG	OSG	5 000 €	5,02%
Territoires Imaginaires	La route des pécheurs	4 000 €	15,73%
Coopératives d'activités et d'emploi	Programme d'activités	10 000 €	0,15%
Joyanima	Festival JOY Connection	3 000 €	2,49%
Festivals en Pays de Haute-Saône	Le 191 temps des potes dans le Nord Saône, KAléche festival, MétéoFestival	4 500 €	6,00%
L'Arbre basard	Festival de l'Arbre Basard	1 000 €	2,52%
La Comète de la bonne humeur	Festival A Tout 9'Champ	3 000 €	0,01%
Mégaquatre	Festival Mégaquatre	4 000 €	0,49%
Pont d'Éric	Festival la Corde Raide	2 500 €	2,01%
Sous le chapiteau d'Orléans	Festival sous le Chapiteau d'Orléans	3 000 €	6,28%
Collectif Spectacles en Fête	Programme d'activités	15 000 €	5,57%
Pottico (C&C de Carcassonne)	Les Estivales de Carcassonne	6 000 €	6,60%
Compagnie du menteur volontaire	Festival Nuits menteuses	3 000 €	2,91%
Communauté de communes Châteaubleffant Deniel	Festival Les Ours du jazz	3 000 €	0,05%
Commune de l'Île d'Yeu	Saison culturelle	20 000 €	11,38%
Commune de Château-Gombert-sur-Mayeune	La Châteaubelle - Festival des arts de rue	2 000 €	1,51%
	Restauration des œuvres d'artisans	75 000 €	16,82%
SPJ Voyage à Nantes	Festival 2024	2 750 €	4,02%
Abriat abulles	Festival 2024	2 750 €	4,02%
Association Angers - 44	5ème édition du festival Angers	3 000 €	5,00%
Association le what if	3ème édition du festival Club-OS	3 000 €	7,70%
Communauté de la Porte Bernard	Festival de L'été Anroise	2 000 €	5,90%
La Cité des Congrès	Festival des Utopiques	47 500 €	3,00%

Association du forum Pôles le Monde Le Mois	Forum Pôles le Monde Le Mois	6 800 €	9,00%
Calom'antim	18ème édition de la BD "Boules en Lorraine"	2 050 €	6,20%
Philosophie	Les Rencontres de la Philosophie	7 000 €	15,70%
Cultissime	Festival Cultissime	100 000 €	32,00%
Les Amis des Carrelours de la Pensée	Demain, comment habiter le livre de	5 700 €	10,78%
Amis de la Forge et du Bois Chevalier	Festival Les Rendu-sous du Bois Chevalier (14ème édition)	1 900 €	9,00%
Association Les Amis des Amateurs de Bande dessinée (A.A.M.)	17ème Rencontres BD en Moyenne	2 200 €	15,87%
Communauté de Communes du Pays de Châteaux-Gontier	14ème édition du Festival de la BD	4 750 €	9,44%
Commune d'Amage	Festival BD Mars	4 750 €	12,26%
Amis de la BD	9ème Festival de l'illustration et de la BD du Pays d'Alsace	1 275 €	6,89%
Commune du Croix	25ème salon du livre du CROIX "Muses d'Équinox"	1 900 €	9,84%
Association pour le Festival du Livre en Pays de la Loire	Festival Les Affluents	30 000 €	37,69%
Au cœur des bulles	25ème Festival International de la BD	1 050 €	6,57%
La Cité des Congrès	17ème édition du Festival Atlantide "Les Mots du Monde"	15 000 €	3,84%
Association Les Mots les Mots	4ème édition du Festival de la littérature et de l'illustration jeunesse de Saint-Étienne les Rives	5 000 €	10,24%
Association BDfest	Organisation de l'événement 2024 du festival BD Fest	5 000 €	7,14%
Communauté de Communes d'Ébène-Océans	Salon du Livre Jeunesse	4 750 €	6,04%
Écrivains en Bord de Mer	21ème édition du Festival Écrivains en Bord de Mer	32 300 €	27,14%
Imaginaires	Salon du Livre des Imaginaires	2 050 €	10,08%
Temps de Montage, Communauté d'Agglomération	Praticiens du Livre 2024	28 500 €	4,67%
Nature Nomade	Festival Nature Nomade 2024	3 800 €	5,53%
Bandes à Part	17ème édition du Festival de la BD engagé du Choletais	2 225 €	13,30%
La Taigette	Éditions 49	4 750 €	15,88%

AJEP - Association des Écrivains Indépendants du Pays de la Loire	Activités 2024 au titre de la Bibliothèque de la Loire	52 500 €	95,00%
COLLABORES - Collectif d'Écrivains des Pays de la Loire	Activités 2024 au titre de la Bibliothèque de la Loire	29 500 €	50,00%
Bibliothèque anglophone	Activités littéraires et linguistiques	9 000 €	4,71%
Association La Tumulaise	Centre permanent d'initiation aux pratiques lecture/écriture	20 000 €	18,25%
Association Lecture en Tête	Saison littéraire 2023/2024	32 400 €	11,00%
Muses de la Poésie de Nantes et Région	Ados de diffusion de la poésie contemporaine et club poésie ressources / création nouveau lieu	58 500 €	14,56%
CEPS - Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive	Ateliers d'écriture 2024 Pratiques et recherches	5 300 €	35,38%
Le Bulle - Média-thèque de Marc Milon	Programmation culturelle 2024	14 000 €	22,00%
Car Atlantique	Ateliers / Ateliers d'écriture et ateliers radiophoniques	2 000 €	14,84%
L'Écrit Paris	Auteurs, lectures dans la ville / lectures en partage, projets participatifs à caractère exceptionnel ; Ateliers au collège	2 700 €	15,88%
Maison Guzzetti	Aide 2024	18 000 €	7,76%
Maison Internationale des Écritures et des Littératures	Actions littéraires 2024	4 500 €	22,17%
Impressions d'Europe	Actions littéraires 2024	30 000 €	28,35%
Le Grand R	Projet du pôle littérature du Grand R - Soixante nationale de la Kochaïphon	20 700 €	23,00%
MIST - Maisons des Écrivains Étrangers et des Traducteurs	Résidence d'écrivains 2024	30 000 €	10,00%
Association l'Écriture	La Fabrique du Livre	2 700 €	4,00%
CE	Boite dans la ville	3 000 €	6,00%
La Roche-Camille	Tournaïe Le plein de super	6 050 €	14,00%
Établissement Public de Coopération Culturelle Cinématographique Vendée	Festival International du film de la Roche-sur-Yon	57 000 €	11,00%
CINÉMAJOURS	Rencontres Cinéma de la Loire	2 000 €	19,00%
Au Film Des Mots	Festival des 24 courts	2 375 €	20,00%
Atmosphères	Festival des Riffes	20 000 €	15,00%
Kinozon65	Festival de film de Fontevay-le-Cl.	2 050 €	7,00%
Nantes Summercamp	Festival Solfilm	30 000 €	14,00%
Chroma Film dans tous les CA	Festival Auréolans du réel et de	4 750 €	14,00%

Artéris	Festival Marnes en Mars	38 525 €	85,83%
Songo Songo	Festival Songo	38 000 €	7,92%
Première Plaine	Festival, Films d'ici, résidences	104 500 €	5,02%
Festival Du Cinéma Et Musique de film de la Baule	Festival du Cinéma et Musique	7 500 €	3,00%
Université	Cycle de quatre festivals de films	6 650 €	11,80%
Café Obscur	Festival zones partielles	9 500 €	9,52%
Rencontre Cinéma Espagnol		88 000 €	14,52%
Fest-Baule	Festival du film fiction et du Documentaire Politique	7 500 €	7,50%
Bébes d'Orléans	Bébes de courts	2 000 €	4,76%
Motion Camé	Motion Motion	3 800 €	4,29%
Les films A Roulettes	Festival les films à Roulettes	2 000 €	6,29%
Mazette!	Festival Mazette!	2 000 €	6,54%
Les 3 Continents	Festival, résidences	55 000 €	11,00%
23e ISO	Les docs de Normandie	2 000 €	4,76%
Level Virtual	Art&VR gallery	9 500 €	8,00%
Festival Film du Croic	Festival De la Page à l'Image	2 800 €	3,11%
Goûtes d'Images		4 000 €	3,54%
CineNantes		14 250 €	3,02%
Creative Hubers		4 500 €	11,00%
Cinéma zéro		2 000 €	5,00%
Sofim		30 000 €	11,50%
ASDFI		9 500 €	13,00%
La Petite Piro		0 €	
Caprici Films		0 €	
Rege Ip Production		0 €	
IN22 PRODUCTIONS		0 €	
O.H.N.E		0 €	
Orléans Out of Films		0 €	
Les Nouveaux Jours Productions		0 €	
Tolima Film		0 €	
La Baleine Mécanique		0 €	
Motion Lab		0 €	
Scalax Productions		0 €	
Moderato		0 €	
Midi		0 €	
Komedioli Studio		0 €	
L'Incrovable Studio		0 €	
La Clémence Olyset		0 €	
Pop du Fox films		0 €	
Les films de l'imagier		0 €	
Alternantes Fm		4 400 €	3,51%
Radio Atlantia		2 000 €	4,82%
Jet		11 872 €	3,17%
Prun Radio étudiants Nantes		9 241 €	2,52%
Radio Chrono		3 000 €	3,90%

Art Chéries DIT Cult Popul		8 712 €	2,52%
Sun Fm Nantes		8 900 €	4,09%
Sun Fm Orléans		6 305 €	4,49%
Sun Fm Saint Nazaire		2 000 €	2,18%
Sun Fm Angers		0 €	
Radio 0		10 895 €	6,50%
Radio Farway Les Pns		2 000 €	2,49%
Radio Campus Angers		6 550 €	6,11%
Rif Argou		8 495 €	8,79%
Radio N de la Mayenne		2 000 €	1,32%
Rif Le Mans		5 215 €	2,17%
Rif Vendée		7 080 €	3,30%
Graffiti Urban Radio		8 284 €	4,60%
Neptune Fm		4 227 €	5,60%
L'autre Association - L'autre Radio		7 227 €	9,30%
Association Noe Fm		3 779 €	1,30%
Escalado		5 892 €	2,72%
Centre Animation Musicale Philbertin		2 000 €	4,11%
Radio Borne National		5 219 €	3,80%
Radio Prévert 72		10 676 €	6,59%
Radio Alpes Manches		4 198 €	3,80%
Cartables Fm		5 360 €	9,54%
Fm (COT) Fm		9 824 €	7,51%
Fm (Fréquence Sable)		9 908 €	6,50%
Mix Centre Jacques Prévert - Radio Alpha		12 729 €	7,89%
Ornithomique		3 126 €	6,31%
Cac Grand Café St Nazaire		28 500 €	2,37%
Cac Le Café		28 500 €	6,72%
Cac Postman-Cc Escage Mayenne		11 700 €	6,71%
Confluence-Centre Culturel Claude Galin		15 000 €	6,57%
All Ready Made (De Moulin)		5 800 €	11,40%
Paradox		3 600 €	2,70%
Zoo Gallery		5 400 €	2,30%
Mis		9 200 €	4,70%
Odors Hais		5 400 €	8,89%
Bonus		5 000 €	3,94%
Pace Le Resteau		11 300 €	9,32%
Cac Le Rocque Mayenne Communauté		15 000 €	6,82%
Transvale		2 800 €	7,20%
Mix De Couleurs		2 600 €	1,80%
Le Mal: Centre d'Art Contemporain Du Pays d'Ancois		5 000 €	4,12%
Centrale 7		4 500 €	5,30%
Atelier B&B&B			
Les Moulins De Poillard		10 800 €	10,24%
Collectif Blau		5 400 €	5,70%
GRUPP ADV		7 200 €	12,81%
Millefeuille		7 200 €	3,80%

Le Rayon Vert	3 000 €	5,09%
Agg 33		
Bureau d'artefact	4 000 €	34,79%
Ca Cholet-Ecole d'Art Du Choletais	5 000 €	0,99%
AJAP	3 000 €	2,74%
L'art Au Centre	1 500 €	4,72%
Trivago	145 000 €	5,50%
Pro up production	34 200 €	3,10%
Collectif Kioska (diner)	7 000 €	4,40%
BEI	20 000 €	5,02%
CRD	23 500 €	27,14%
Museo Cholet	45 000 €	25,20%
Collectif Culture Bar Bati	24 250 €	3,50%
Angers Nantes Opéra	347 500 €	3,40%
Les Arts Florissants	200 000 €	1,20%
Théâtre Régional des Pays de La Loire	164 970 €	18,70%
ONPL	5 127 134 €	25,00%
FRAC	725 750 €	41,44%
EDITIONS 303	109 200 €	42,00%
MANSON JUBIN DRACQ	128 250 €	36,00%
Neel Animation	325 000 €	42,00%
Neel Animation	15 000 €	13,00%
LA CITE DU FILM	23 000 €	46,00%
Mobiles	142 500 €	43,00%
Fête Arts vivants Pays de la Loire	199 000 €	48,23%
La Rabatona	134 000 €	41,00%
Pôle musique	123 500 €	35,99%
Pôle spectacle vivant	85 000 €	27,70%
SAP Collé Culturel	100 000 €	0,00%
Le Font supérieur	300 000 €	11,40%
Centre vendéen de recherches historiques	25 000 €	7,60%
La soufflerie EPCC	49 000 €	3,10%
Le Grand T Théâtre de Loire- Atlantique / MDT EPCC	300 000 €	1,40%
La Quai COM Angers Pays de la Loire EPCC	188 100 €	2,70%
Rettes sites de caractère des pays de la Loire	81 700 €	9,1
OPCI	28 000 €	0,25
Fondation du patrimoine - Département Régionale des Pays de la Loire	9 500 €	2,76 des budgets de loi
Rôle patrimoniale	25 000 €	0,96 sur le budget de loi

Musée de la Résistance de Chateaufort		3 500 €	0,07
Association parcs, jardins et paysages des Pays de Loire		15 000 €	0,28
Mémorial de la déportation de Mayenne		7 000 €	0,07
Maison des hommes et des techniques		12 000 €	0,04
Centre d'histoire du Travail (OHT)		15 000 €	0,08
Société des historiens de Pays de Loire		5 000 €	0,08
EPCC Office public de la langue bretonne		30 000 €	
Mission Val de Loire		269 167 €	

11 fiches Focus

LE CHABADA : LA RÉGION PRIORISE L'INVESTISSEMENT

- Nom de la structure : ADRAMA
- Domaine thématique : Arts/Scènes
- Montant subvention 2024 : 41 889 €
- % de la dépense subventionnable : 2%

Présentation de la structure / événement

ADRAMA est l'association qui gère le **salon de concert "Le Chabada"** sous la forme d'une **délégation de service public** jusqu'au 31 décembre 2027.

Le modèle financier de l'association repose sur un certain nombre de **subventions** versées par la **Ville d'Angers**, la **Région Pays de la Loire** et la **DRAC**. En ce qui concerne la DRAC, les relations financières reposent sur des conventions pluriannuelles d'objectifs octroyant une aide au fonctionnement. De son côté, la ville d'Angers, pour les années 2023 et 2024, respectivement versé une subvention de 718 000 € et de 703 000 €. Enfin, la région versait également une **subvention de fonctionnement de 41 889 € en 2024**. Unilatéralement, les dépenses de fonctionnement de la ville d'Angers.

En 2024, l'association a organisé et accueilli 197 artistes, réalisant 36 722 spectateurs.

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

Une **nouvelle salle** est en cours de construction et doit être livrée fin 2026. Pour la construction de cet ouvrage, la ville d'Angers bénéficie d'un **concordat financier de l'Etat et de la Région à hauteur d'1,5 M€**, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. Une fois achevée, l'association de la salle fera l'objet d'une **exorbitante délégation de service public** à laquelle l'ADRAMA pourra candidater. La superficie du futur Chabada sera de 4 315 m², soit près de 1 000 m² de plus que l'actuelle salle. Enfin, la ville en salle comprendra notamment 3 salles avec une salle de 1 200 et 268 places contre 660 pour la salle actuelle.

LE FESTIVAL D'AMICU : UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PROGRAMMATION, QUI RENCONTRE UN LARGE PUBLIC

- Nom de la structure : Anjou Théâtre
- Nom de l'événement : Festival d'Anjou
- Domaine thématique : Événement
- Montant subvention 2024 : 122 630 €
- % de la dépense subventionnable : 6%

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

À la suite de la **baisse de la subvention accordée par la Région** (128 250 € en 2024 à 64 000 € en 2025), la **commune d'Apprentissage Muséum Communauté** a décidé de renforcer ses actions et a adopté un **projet culturel 2026-2028** afin de réaliser une "temporale culturelle forte et d'ancrer sa politique culturelle pour en faire un véritable affichage de la culture locale de ses habitants". La nouvelle programmation de réponse à cet enjeu de **démocratisation**, notamment via le rôle du jeune du même nom à proximité, et de **méliorer** l'accueil au circuit de **La Loire à vélo**.

FESTIVAL ÉCRIVAINS EN BORD DE MER : UN BESOIN DE RENOUVELLEMENT

- Nom de la structure : Écrivains en bord de mer
- Nom de l'événement : Festival Écrivains en bord de mer
- Domaine thématique : Festival littéraire
- Montant subvention 2024 : 32 389 €
- % de la dépense subventionnable : 27,14 %

Présentation de la structure / événement

Écriture en bord de mer est une **association** agissant depuis en **festival littéraire** en lien étroit avec une maison d'édition liée au territoire de l'association.

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

La **29^{ème} édition** de festival Écrivains en bord de mer à La Baule prévue en 2025 a été **annulée**. En effet, la **Ville de La Baule** bénéficie déjà d'une **autre initiative littéraire**. Les **Revue-vues de La Baule**, qui semble **moins correspondre aux attentes** du public. C'est donc un **besoin de renouvellement** qui conduit les acteurs locaux à se positionner et cela, c'est ce que le Département de Loire-Atlantique soutient également au sein de son territoire.

Le **budget total de l'association** repose à **88 %** sur des **subventions publiques**, avec très peu de ressources propres.

Présentation de l'événement

Le festival d'Anjou est un **festival annuel de théâtre de Maine-et-Loire**. Plus d'une vingtaine de pièces dramatiques et contemporaines à partir données au début de chaque été. La manifestation se déroule sur **plusieurs sites** **hétérogènes** du département, en partie en plein air, et principalement au **Château de Closely Fleiss**.

L'édition **2024** n'a pas obéi à la règle en accueillant également **28 spectacles** dont 7 étaient complets. En 2024, Anjou Théâtre employait **369 personnes** dont **100 salariés** (15 permanents).

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

Pour l'édition **2025** de son festival, Anjou Théâtre a mis en œuvre un programme afin de mieux prendre en compte la **demande du public** et à **limiter les dépenses logistiques**. Le public a été au rendez-vous : 22 167 places ont été vendues sur 22 919 places mises en vente, ce qui représente un **taux de remplissage de 96 %**. Anjou Théâtre a également amélioré le matériel avec succès.

L'édition **2025** du Festival d'Anjou prévoit **35 spectacles** en juin dont 10 sont déjà complets avec possibilité d'augmenter ses subventions. 28 000 places ont été en vente dont 12 000 places ont été vendues pour le moment. Le festival **2025** sera moins complet que le festival 2024. En effet, le Château de **Closely Fleiss** n'aurait plus de 40% des spectacles pleins contre 60 % en 2023.

MAISON JULIEN GRACQ : UN SECOND SOUFFLE PAR UNE MEILLEURE CONNEXION AU TERRITOIRE

- Nom de la structure : Maison Julien Gracq
- Domaine thématique : Arts et adresses
- Montant subvention 2024 : 128 200 €
- % de la dépense subventionnable : 35%

Présentation de la structure

La maison Julien Gracq est une **association animée et gérée à domicile** légal par l'écrit du même nom. En 2018, l'association a accueilli des ateliers, des ateliers et des ateliers en résidence.

En ce qui concerne la programmation et les actions pour l'année **2026**, l'association prévoit d'organiser son **Festival Les Mémoires** ainsi que l'**exposition d'œuvres - Archipela** - qui est déjà en cours jusqu'au 30 août. Enfin, l'association a programmé une **journée entière** autour d'un atelier lecture, un atelier photo, une rencontre avec les résidents de la maison Julien Gracq, une expo galerie de l'exposition et un atelier musical.

ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE (ONPL) : DES BAISSES DE FINANCEMENTS DE LA PART D'AUTRES COLLECTIVITÉS, QUI S'AJOUTENT, PARFOIS DE FAÇON PLUS IMPORTANTE ENCORE, AUX ARBITRAGES DE LA RÉGION

- Nom de la structure : Orchestre national des Pays de la Loire
- Domaine thématique : Musique
- Montant subvention 2024 : 3 217 134 €
- % de la dépense subventionnable : 25,88%

Présentation de la structure / événement

L'ONPL est un **orchestre symphonique** basé à Nantes et à Angers ayant le statut de **coopérative mixte**.

Le financement de la structure repose sur un montage à double étage. Le premier étage consiste en une **ventilation des contributions financières des collectivités membres** prévues dans les statuts de l'ONPL. Le second étage consiste en **l'attribution d'une subvention complémentaire** de la part des collectivités membres.

Pour la saison 2023-2024, 56 881 places ont été vendues sur 94 700 places à vendre, soit un **taux de vente de 59 %**. 54 concerts ont été programmés.

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

Pour l'année 2025, l'ONPL a vu une **baisse des subventions publiques d'un pas plus d'1M€**. Sur ce montant total, la **Région Pays de la Loire** a supprimé sa subvention complémentaire de **100 000 €**. De leur côté, les **Départements de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique** ont décidé de **bonifier** leurs contributions, prévues dans les statuts de l'ONPL.

Pour la saison 2024-2025, 81 023 places ont été vendues sur 92 112 places à vendre, soit un **taux de vente de 88 %**. 136 concerts ont été programmés. L'ONPL emploie **127 salariés permanents**. Le **Chœur amateur de l'ONPL a été supprimé** pour faire face aux baisses et approximations de subventions publiques.

Les **baisses de subvention** ne semblent pas avoir affectées la **qualité des productions** de l'ONPL. Cela se vérifie par la remise du prix international du **meilleur engagement** dans la catégorie **orchestre** aux **600 Muséi Musiques Awards 2024**, référence mondiale de la presse musicale classique, qui distingue chaque année les meilleurs artistes et orchestres internationaux.

Un **nouveau modèle économique** reste cependant à **préciser** pour permettre à ce **chœur de partir** dans la durée le projet d'attribution et associé à l'origine de création.

FESTIVAL PREMIERS PLANS D'ANGERS : UN PROJET SOLIDE QUI S'EST DÉJÀ ADAPTÉ

■ Nom de l'événement : Festival Premiers plans d'Angers

■ Domaine : festival de cinéma

■ Montant subvention 2024 : 104 500 €

■ % de la dépense subventionnable : 9 %

Présentation de l'événement

Le festival Premiers plans d'Angers est un festival annuel de cinéma se déroulant en janvier depuis sa création en 1986. Il accueille chaque année une centaine de cinéastes d'Europe et du monde pour présenter leur premier film.

Le festival attire 7 artistes et est généralement accompagné par plus de 300 bénévoles. En 2025, le budget du festival s'élève à 1,5 million €.

Le festival a accueilli 80 000 spectateurs en 2024 et 60 000 en 2025.

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

La suppression de la subvention de la Région a obligé l'association à prendre un certain nombre de décisions afin de garantir la poursuite de sa subvention :

- Ainsi, l'association a décidé d'une augmentation des prix de la billetterie. Le tarif plein est passé de 6 € en 2024 à 9 € en 2025, le tarif réduit de 0,5 € à 0 € et le tarif étudiant de 0 € à 6,50 €. Celui-ci n'a pas évolué entre temps. Enfin, le prix de [pass](#) individuel permettant d'obtenir 20 places, a grimpé de 90 € à 190 €, il est désormais fixé à 105 €.
- Une des autres conséquences de la suppression de la subvention régionale a été la suppression d'un des temps forts du festival nommé "Rites & Co".
- De plus, le festival a pu bénéficier d'un soutien exceptionnel de différentes structures dont la ville d'Angers qui leur a octroyé une subvention de 25 000 € en plus de subvention de 435 000 € versée annuellement.
- Enfin, le festival a pu compter sur le soutien des mécènes dont la part est passée de 100 000 € en 2025.

L'été 2026 a été l'été le plus chaud de 2025 en matière de spectateurs. La direction du festival continue même – une fois l'augmentation des réservations ayant été effectuée – mobilise plus que jamais des bénévoles – tantôt du futur – La situation budgétaire du festival sera également plutôt bien gérée.

Au 28 avril 2025, date de clôture de l'exercice budgétaire 2024-2025, le festival a connu un excédent budgétaire de 80 000 € contre un excédent budgétaire de 50 000 € au 30 avril 2025, date de clôture de l'exercice budgétaire 2023-2024.

FESTIVAL AU FOIN DE LA RUE : UNE PAUSE POUR MIEUX REPARTIR ?

■ Nom de l'événement : Festival Au Foin De La Rue

■ Nom de l'association : Au Foin De La Rue

■ Domaine : festival de musique actuelle

■ Montant subvention 2024 : 30 000 €

■ % de la dépense subventionnable : 2,00 %

Présentation de l'événement

Le festival Au Foin de la Rue est un festival de musique actuelle existant depuis 2009. L'association organise son festival chaque année depuis 2000 sauf lors des années 2020 et 2021 en raison des confinements. La réputation du festival s'est établie par la prise en compte d'un certain nombre de valeurs et objectifs dont ceux de développement durable et de l'environnement.

En 2025, le budget du festival s'élève à 1 375 742 €. 72 % du budget provient de l'autofinancement, 22 % de financements publics et 6 % de financements privés.

L'équipe salariée est composée de huit personnes dont deux personnes en contrat unique. Elle accueille chaque année deux à trois stagiaires et mobilise un nombre important de bénévoles.

En 2025, le festival a accueilli 21 000 festivaliers contre 18 000 lors de l'édition 2024.

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

Enfin, le festival n'est en voie de suppression. Une réflexion est programmée sur l'avenir du projet autour des valeurs de l'association organisatrice du festival. Elle fera appel aux festivaliers, aux partenaires et aux habitants de la ville.

L'association a décidé de faire une pause de festival pour l'été 2026. Cette décision est justifiée par une augmentation des coûts liés à l'organisation du festival en plus de contraintes sécuritaires et administratives toujours plus lourdes. En effet, l'association a vu ses charges juridiques et artistiques augmenter de respectivement 54 % et 85 %. Il convient de mentionner que l'association n'impose pas sa situation actuelle à la suppression de la subvention de la Région. La charge de communication de l'association n'est pas à cet égard que « cost of business plan » qui a été fait l'objet d'une réunion avec les élus en 2025 et sera le sujet d'un rapport de la subvention régionale.

Enfin, le festival n'est en voie de suppression. Une réflexion est programmée sur l'avenir du projet autour des valeurs de l'association organisatrice du festival. Elle fera appel aux festivaliers, aux partenaires et aux habitants de la ville.

FESTIVAL LES Z'ECLECTIQUES : DES FRAGILITÉS ANTÉRIEURES, À DÉPASSER PAR UN NOUVEAU MODÈLE EN COURS D'ÉLABORATION

■ Nom de l'événement : collectif Les Z'eclectiques

■ Nom de l'événement : festival Les Z'eclectiques

■ Domaine : festival de musique actuelle

■ Montant subvention 2024 : 25 850 €

■ % de la dépense subventionnable : 2,58 %

Présentation de l'événement

Le festival Les Z'eclectiques est un festival français de musique actuelle annuel. Créé en 1996, le festival propose quotidiennement des concerts gratuits par petits salons, collections publiques, collections privées, collections privées et collections privées.

La collection d'albums, projet phare du festival, accueille en moyenne 8 000 festivaliers. Cependant, les dernières années ont vu une baisse de nombre de festivaliers. En ce sens, la collection album 2024 a eu un succès accru de 4 200 festivaliers. Le directeur du festival a remarqué que l'objectif n'était pas atteint.

Le fonctionnement du festival repose très largement sur le secours de bénévoles. Cela compte en tant que tel pour le festival.

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

Il convient de dire que la suppression de la subvention régionale ne constitue en rien le seul facteur expliquant les difficultés financières qui conduisent le festival. En effet, le collectif a annoncé le 26 mai 2025, la suppression de la collection album pour l'été 2025. Cette décision est justifiée par le déficit budgétaire de la collection album existant depuis les confinements de 2020 et 2021 et n'a pas été de la suppression de la subvention régionale.

La suppression de la subvention a conduit l'association à revoir le festival à rebâtir son budget. En effet, cela représente 500 000 €. Il ne s'agit plus qu'à 500 000 € en 2025. De plus, le festival a dû réduire le nombre de représentations pour chaque collection.

Une réflexion est en cours, jusqu'à la mi-juin du mois de juin, sur les modalités de l'été 2027 du festival. Elle inclut des bénévoles, des professionnels et des festivaliers.

FESTIVAL CULTISSIME : UN PROJET SOLIDE, AVEC RENFORCEMENT DU MÉCÉNAT

■ Nom de l'événement : Festival Cultissime

■ Domaine : festival littéraire jeunesse [culture](#)

■ Montant subvention 2024 : 180 000 €

■ % de la dépense subventionnable : 32,88 %

Présentation de l'événement

Cultissime est un festival international dédié aux œuvres [culture](#) de la littérature, de la bande dessinée, de la science et du manga. Il a lieu pendant trois jours en septembre.

En 2025, le budget du festival s'élève à 550 000 €. Ce montant prend en compte des dépenses salariales comme la rémunération des élus locaux et les agents en sursis. Sur ces 550 000 €, 100 000 € proviennent de la Région et 450 000 € de la ville d'Angers en subvention. Les mécènes, les particuliers et les bénévoles couvrent les 500 000 € restants. Sans prendre en compte la rémunération des élus et les agents en sursis, le montant du festival s'élève à 300 000 €.

Le festival est financé par un comité de 500 personnes contre 500 personnes accueillies pour l'édition 2025.

L'équipe est composée de 11 personnes.

Le [pass](#) journée est au prix de 12 €, le tarif élève à 6 €, le tarif famille à 28 €. Enfin, le festival est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

La suppression de la subvention de la région a conduit à la réévaluation d'axes majeurs. Le format de l'édition 2025 fut revu en fait des aspects budgétaires. De plus, le festival 2025 a été prévu de sorte qu'il s'adresse en priorité aux habitants de la ville d'Angers.

Le prochain festival est prévu du 25 septembre au 27 septembre 2026. Il sera organisé par Marc Lévy, grand mécène de la ville et auteur notamment le plus lu dans le monde. En effet, ce festival devait être organisé par deux membres, Marc-Antoine Maréchal, comme pour ses autres éditions à la jeunesse, et Marie-Monique, directrice et secrétaire de l'ÉD. Il accueillera une trentaine d'auteurs dont l'écrivain renommé de romans noir américain James Ellroy.

RÉSEAU CHAÏNON ET CHAÏNON PAYS DE LA LOIRE | DES ADAPTATIONS À CONSOLIDER

- Nom de la structure : Réseau Chaïnon - Chaïnon PAYS DE LA LOIRE
- Nom de l'événement : Le Chaïnon marquant et festival régional en scène
- Domaine : spectacle vivant
- Montant subvention 2024 : 161 500 € et 29 000 €
- % de la dépense subventionnée : 10% (part du budget total) et 49,73%

Présentation de la structure / événement

Festival Le Chaïnon marquant : Le festival Le Chaïnon marquant est organisé par le réseau Chaïnon. Il se tient sur le territoire de Laval agglomération. Son budget de fonctionnement s'élève à 350 000 €. Le réseau Chaïnon emploie 300 professionnels pour des projets artistiques et culturels en France. Pour l'édition 2024, 15 500 billets ont été émis.

Festival Régional en scène : Le Chaïnon Pays de la Loire s'inscrit dans la continuité du Réseau Chaïnon au niveau de la Région Pays de la Loire. Le Chaïnon Pays de la Loire fédère 33 acteurs culturels. Il organise chaque année le festival Régional en scène. En 2025, son budget s'élèvera à 55 000 €. En 2024, le festival a organisé 19 productions artistiques et a accueilli 1 500 spectateurs.

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

Festival Le Chaïnon marquant : Le Festival du Chaïnon marquant organisée tous les 21 septembre 2025, à Laval et Changé, et ce, malgré le vœux total du conseil régional des Pays de la Loire, son principal financeur. La suppression de la subvention a eu pour effet de contraindre le festival à **supprimer le Village du festival** mais également à installer au centre de la commune de Laval. En cas, le festival a été obligé d'adopter un certain nombre de décisions comme **supprimer la partie de la billetterie et des cotisations des adhérents** à la hausse d'un montant 1 K, **baïsser le nombre de spectacles** (53 au lieu de 70). Le festival a également bénéficié d'une aide de la direction générale de la culture artistique qui versera une subvention supplémentaire de 90 000 € sur son budget contributif total à 100 000 €. **L'édition 2025 a accueilli 750 professionnels, soit autant qu'en 2024, et 10 500 spectateurs. La 30^e édition est prévue du 15 au 28 septembre 2025.**

Festival Régional en scène : En 2025, 16 productions artistiques ont été organisées. L'édition 2025 du festival a eu l'implication de **16 producteurs artistiques**. La suppression de la subvention régionale conduit le président du Chaïnon Pays de la Loire à **s'intéresser le maintien dans le temps au prix de festival**.

TROUPE RÉUNIE POUR LA POÉSIE ET LA LIBERTÉ | EX-THÉÂTRE RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE) : LA PROXIMITÉ POUR ADM, UN MODÈLE FRAÇILISÉ ?

- Nom de la structure : Troupe réunie pour la poésie et la liberté (TRPL)
- Domaine : théâtre
- Montant subvention 2024 : 164 000 €
- % de la dépense subventionnée : 18,79%

Présentation de la structure

La TRPL est une **campagne de théâtre** sous la forme d'une association loi 1901. La **démocratisation** est au centre de l'action de la TRPL. Chaque été, elle parcourt la Région des Pays de la Loire afin d'aller à la rencontre du public. Le collectif est également au service d'autres créateurs comme le relief à disposition d'accessibilités et de **soins**. Son engagement vise à faire rayonner le théâtre au sein de la Région Pays de la Loire.

La TRPL est **accueillie par Cholet agglomération, le Département de Maine-et-Loire, le Département de la Vendée et par un certain nombre de municipalités.**

L'équipe est en contact d'une trentaine de comédiens, collaborateurs et techniciens bénévoles du spectacle.

La TRPL programme un certain nombre de représentations dans l'étranger. Uniquement le 21 août 2024, l'association est la Tourée des Villages. Il s'agit, pour plusieurs années, d'accueillir la troupe afin que cela n'y ait pas de théâtre, il est donc question de faire venir le théâtre vers les personnes au lieu que les derniers soient au théâtre.

Situation à la suite de la baisse / suppression de la subvention régionale

La TRPL **continue de rester juridique**, passant d'une société coopérative et participative à une association loi 1901, notamment **pour pouvoir bénéficier d'une celtante**. Cela lui a permis de récolter 30 600 € dans le cadre de la Tourée des Villages, en ayant une quarante de dates, et la création de spectacles et autres activités. Cela, elle a été possible **à supprimer trois emplois**.

L'édition 2025 de la Tourée des villages a accueilli 12 000 spectateurs, lors de 31 représentations dans 54 communes. La TRPL a programmé la 21^e Tourée des Villages du 2 juillet au 9 août 2025. Deux spectacles seront proposés dans 41 communes. Celui-ci se situe principalement en Maine-et-Loire, quelques uns en Vendée et également une seule en Sarthe, Mayenne et Loire-Atlantique.

| ANNEXES 8

Cartocrise 2025 / Observatoire des politiques culturelles

Fin décembre 2025, 58% des baisses de subventions enregistrées dans l'Ouest sont localisées à Nantes, Rennes, Angers et Tours (et 77% dans des villes de plus de 50.000 habitants).



Cartocrise 2026 / Observatoire des politiques culturelles

Au 15 mai 2026, les baisses de subventions 2026 ne semblent plus répertoriées, ou seulement dans quelques métropoles, de façon marginale.

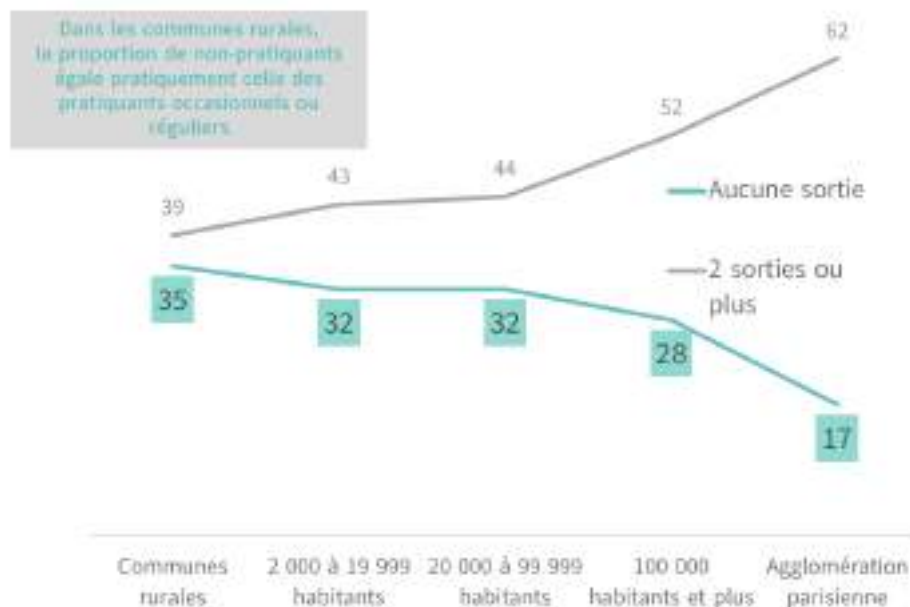


Enquête 2023 : pratiques culturelles des Français

Source : CREDOC

Proportion de personnes n'ayant effectué aucune sortie culturelle (cinéma, bibliothèque, musée, monument) au cours des 12 derniers mois

Selon la taille de l'agglomération, (en %)



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, octobre 2023

Théâtre : les raisons de non-visite – Profils (4 premiers items cités)



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, octobre 2023

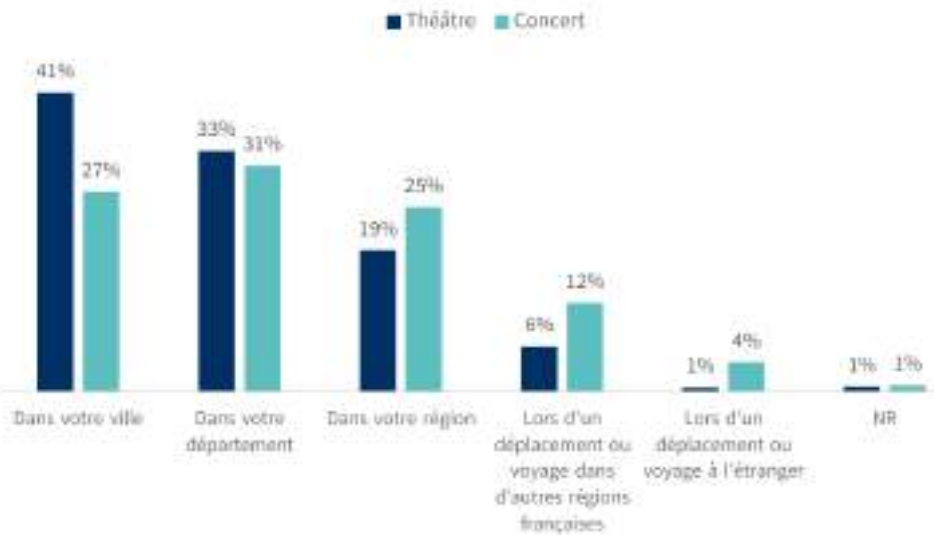
Concert : les raisons de non-visite – Profils (4 premiers items cités)



Source : CREDOC, Enquête conditions de vie et aspirations, octobre 2021

La dernière fois que vous-êtes allé(e) voir un spectacle au théâtre/un concert, était-ce... ?

Champ : Spectateurs de théâtre (n=405), spectateurs de concert (n=721)



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, octobre 2021